



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Michel ROTGER	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Claude DARCIAUX	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
	M. Jean-Claude DOUHAI pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS

Délégation de service public de transport - avenant n°2

L'article 33-1 de la convention de délégation du service public des transports urbains en date du 22 décembre 2009 prévoit qu'en cas de survenance d'événements extérieurs au Déléataire ayant une incidence sensible sur les coûts ou les recettes, les parties conviennent de se rencontrer pour, s'il y a lieu, mettre en oeuvre les mesures correctrices nécessaires afin que soient rétablies les conditions de l'équilibre économique de la convention, y compris éventuellement par un réajustement des montants de contributions financières forfaitaires, et elles s'obligent à se rencontrer pour les définir.

Les ajustements ci-dessous nécessitent donc une actualisation des dispositions contractuelles passées entre l'autorité organisatrice des transports urbains et le délégataire.

L'avenant n°2 à la convention de délégation de service public passé entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et Keolis comprend les modifications suivantes :

- adapter l'offre de transport :

- desserte du quartier des Carmélites à LONGVIC par la Ligne 18 ;
- desserte de la commune d'Ahuy le dimanche après midi (4 allers-retours en bus);
- desserte des quartiers Tire Pesseau et Montagne Ste Anne en connexion avec les lignes régulières par le service sur réservation Diviaproxi à raison de 2 allers retours quotidiens du lundi au samedi;
- modification des itinéraires de bus dans les quartiers Gare SNCF, Grangier/Godrans et CHU/Grésilles.

- modifier le terme Rf suite à des changements de la gamme tarifaire;

- modifier la contribution financière suite à diverses adaptations ou modifications à la convention (maintenance SAEIV, remplacement d'abribus et de poteaux, assistance Tramstore 21, gestion des cartes Azur, incidence 2011 du projet billettique et de l'anticipation du tramway);

- actualiser diverses dispositions autres (plan de transport et d'information, aménagements tarifaires et suivi de la qualité).

Compte tenu des dispositions ci-dessus, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 28-2 de la convention est fixé comme suit en €, (hors champ de la TVA) valeur avril 2009. La 1ère tranche conditionnelle Diviavélo est comprise dans ce montant conformément à l'article 17 de l'avenant 1.

	Année	Df	Rf	Cf = Df - Rf
Phase travaux	2011	48 694 200 €	11 855 000 €	36 839 200 €
	2012	51 479 100 €	12 215 600 €	39 263 500 €
Réseau tramway avec	2013	53 362 500 €	13 962 500 €	39 400 000 €
	2014	52 682 200 €	14 976 300 €	37 705 900 €
	2015	53 351 200 €	15 791 900 €	37 559 300 €
	2016	52 449 800 €	16 015 200 €	36 434 600 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et Keolis en date du 22 décembre 2009 tels qu'ils viennent d'être exposés.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire.

LE GRAND DIJON



**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE
GESTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT
PUBLIC DIVIA**

2010-2016

Juin 2011

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur François REBSAMEN, agissant en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération dijonnaise, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 Juin 2011, ci-après dénommée " **l'Autorité Organisatrice** ",

D'UNE PART,

ET

M. Michel BLEITRACH, agissant en qualité de Président Directeur Général, tant pour le compte de la société KEOLIS – Société anonyme ayant son siège social 9 rue Caumartin – 75320 PARIS CEDEX 9 – inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 552 111 809, que pour sa filiale dédiée exploitante, KEOLIS DIJON, domiciliée 40 rue de Longvic à Chenôve (Côte d'Or) ci après dénommées « **le délégataire** »

D'AUTRE PART,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Objet :

Le présent avenant a pour objet :

- **d'adapter l'offre de transport (quartier des Carmélites, Ahuy, Tire Pesseau et Montagne Ste Anne),**
- **de modifier le terme Rf suite à des changements de la gamme tarifaire.**
- **de modifier la contribution financière suite à diverses adaptations ou modifications à la convention (maintenance SAEIV, remplacement d'abribus et de poteaux, assistance Tramstore 21, gestion des cartes Azur, incidence 2011 du projet billettique et de l'anticipation du tramway),**
- **d'actualiser diverses dispositions autres (plan de transport et d'information, aménagements tarifaires et suivi de la qualité).**

ARTICLE 1 – ADAPTATIONS DE L'OFFRE DE TRANSPORT

1.1 - Quartier Carmélites à Longvic

La ligne 18 est prolongée depuis le 25 octobre 2010 afin de desservir le quartier des Carmélites à Longvic.

Le coût de ce service en valeur 1^{er} avril 2009 est de 60 300 € pour 2011 (incidence 2010 comprise) et de 50 600 € pour chacune des années suivantes.

1.2 - Desserte d'Ahuy

Un service fonctionnant les dimanches & jours fériés comportant 2 allers-retours en début d'après midi et 2 allers-retours en fin d'après midi au départ de Nation est mis en place depuis le 26 septembre 2010 pour desservir la maison de l'enfance située sur la commune d'Ahuy.

Le coût de ce service en valeur 1^{er} avril 2009 est de 17 600 € pour 2011 (incidence 2010 comprise) et de 13 800 € pour chacune des années suivantes.

1.3 - Tire Pesseau

Un service Proxi sur réservation réalisé par taxi est mis en place à compter 4 octobre 2010 pour relier le 35 rue du Tire Pesseau au boulevard Bachelard (connexion avec la Lianes 3 et Corol) à raison de 2 allers et retours par jour du lundi au samedi.

Le coût des services réellement effectués sera remboursé au délégataire à l'€uro et intégré dans le décompte annuel.

1.4 – Montagne Ste Anne

Un service Proxi sur réservation réalisé par taxi est mis en place à compter 1^{er} décembre 2010 pour relier le quartier Ste Anne à l'arrêt Bourroches Eiffel à raison de 2 allers et retours par jour du lundi au samedi.

Le coût des services réellement effectués sera remboursé au délégataire à l'€uro et intégré dans le décompte annuel.

1.5 – Modifications du réseau au 11 avril 2011

Afin de prendre en compte l'avancée des travaux du tramway notamment au centre-ville, les itinéraires de certaines lignes du réseau Divia sont modifiés dans les secteurs Gare SNCF, Grangier/Godrans et CHU/Grésilles.

Ces modifications sont sans incidence sur la contribution financière forfaitaire.

En conséquence de ces modifications, l'annexe 1 du présent avenant annule et remplace l'annexe 1.3.1 consistance des services jusqu'à la mise en service du tramway.

ARTICLE 2 – CONSEQUENCE DES MODIFICATIONS DE LA GAMME TARIFAIRE

Suite aux modifications de la gamme tarifaire intervenues au 1^{er} juillet 2010 avec notamment la création du PASS 5/17 et conformément à l'article 17 de l'avenant 1 à la convention de DSP, une enquête confiée à un cabinet spécialisé a été conduite auprès de 1 000 clients afin d'analyser les comportements avant et après modification. L'impact financier a ainsi pu être déterminé.

Par ailleurs, l'abonnement scolaire qui avait été maintenu pour les élèves pris en charge par le conseil général de Cote d'Or est supprimé au 1^{er} juillet 2011,

Il résulte que l'autorité organisatrice doit verser au délégataire une contribution financière complémentaire afin d'assurer l'équilibre du service et rétablir ainsi l'équilibre économique global du contrat.

En conséquence, le terme Rf valeur 1^{er} avril 2009 de la convention doit être révisé comme suit pour les années 2011 à 2016 :

	Année	Rf
Phase tra-vaux	2011	11 855 000 €
	2012	12 215 600 €
Réseau avec tram-way	2013	13 962 500 €
	2014	14 976 300 €
	2015	15 791 900 €
	2016	16 015 200 €

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS DE LA CONTRIBUTION

3.1 Maintenance du système SAEIV Bus

Conformément à l'article 33.2 de la convention, le terme Df de la convention est modifié afin de prendre en compte le montant final du contrat de maintenance SAEIV Bus et sa date d'effet au 1^{er} décembre 2010.

L'incidence financière en Euros valeur 1^{er} avril 2009 est de 95 000 Euros en 2011 (incidence 2010 comprise) et de 115 000 Euros les années suivantes. Les termes Df et Cf sont révisés en conséquence.

L'incidence financière de l'évolution de la maintenance incluant le SAEIV du Tramway sera prise en compte par un autre avenant.

3.2 Remplacement d'abribus non publicitaires et de poteaux

Afin de pourvoir au besoin d'abribus non publicitaires ou de poteaux d'arrêts en cas de remplacement pour vétusté ou création de nouveaux arrêts, l'Autorité Organisatrice charge le délégataire de lui soumettre les besoins en investissement.

L'Autorité Organisatrice pourra alors solliciter le délégataire par simple courrier afin qu'il réalise lui-même ces investissements. Ceux-ci seront alors inscrits à l'inventaire B et amortis sur 10 ans.

En conséquence, les termes Df et Cf de la convention en Euros valeur 1^{er} avril 2009 seraient augmentés de 1 050 euros par an et par abribus (1) et de 1 620 Euros par an et par tranche de 10 poteaux. Ces montants sont réduits l'année de réalisation au prorata temporis par 12^e décomptés de janvier jusqu'au mois précédent la livraison.

Les travaux éventuels de plate-forme et de pose de gaines restent à la charge de l'Autorité Organisatrice tandis que la pose (implantation du mobilier, excavation pour scellement, pose des gabarits, installation de la structure) et les raccordements électriques sont à la charge du délégataire.

Les travaux de dépose et éventuellement de repose en cas de déplacement d'un abribus existant sont remboursés à l'Euros par l'Autorité Organisatrice.

Par ailleurs, le délégataire est chargé en complément de sa mission de surveillance des abribus non publicitaires, de transmettre au Grand Dijon les anomalies signalées concernant les abribus publicitaires. De plus, s'agissant des abribus non publicitaires, le délégataire est chargé des opérations de mise en sécurité et de réarmement pendant les heures de fonctionnement de son service infrastructure voirie et mobilier urbain.

(1) Abribus standard, auvent ou semi auvent. Un équipement jumelé est compté pour 2 abribus. Un abribus équipé en système photovoltaïque compte pour 1,3

3.3 Mission TramStore 21

L'autorité organisatrice participe au programme TramStore21, projet européen d'échanges sur les dépôts de tramways, visant à améliorer leurs performances techniques et environnementales, ainsi que la qualité de leur insertion urbaine.

A ce titre, il a sollicité une assistance de Keolis pour participer à ce programme d'échanges à travers des participations aux réunions annuelles d'échanges de Tramstore 21 et des contributions écrites aux rapports produits par le groupe de travail n°2 de Tramstore 21, consacré aux spécifications techniques des dépôts tramway et des équipements qu'ils accueillent ainsi qu'aux conditions de travail dans les dépôts.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est de 48 600 Euros au titre de l'année 2011.

Les termes Df et Cf pour 2011 sont augmentés en conséquence.

3.4 Création des cartes AZUR

L'autorité organisatrice confie au délégataire la confection des cartes AZUR des habitants de Dijon (CCAS).

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est de 9 200 € au titre de chacune des années 2011 à 2016.

Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

3.5 Incidence en 2011 du projet Billettique

A l'origine de la convention, l'autorité organisatrice a confié au délégataire une mission de suivi du dossier billettique et il a été convenu que l'incidence financière de ce projet hors mission de suivi serait contractualisée par avenant.

3 postes sont créés courant 2011 pour la gestion du système (administrateur système, administrateur des ventes et technicien courant faible). Ces postes représentent 1,5 personnes équivalent temps complet pour 2011.

De plus des enquêtes et études spécifiques (réunion de groupe, études tarifaires) sont nécessaires.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est de 109 900 € au titre de l'année 2011. Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

Pour les années 2012 à 2016, l'incidence du projet billettique fera l'objet d'un autre avenant.

3.6 Incidence en 2011 de l'anticipation du tramway

Le démarrage anticipé du tramway impose au délégataire d'avancer son planning de recrutement.

Pour 2011, 9 postes sont concernés (responsable PCC, responsable sécurité, responsable maintenance, formateur, régulateurs,...) représentant 3 personnes en équivalent temps complet.

L'incidence financière valeur 1^{er} avril 2009 est de 217 300 € au titre de l'année 2011. Les termes Df et Cf sont augmentés en conséquence.

Pour les années 2012 à 2016, l'incidence de l'anticipation du tramway fera l'objet d'un autre avenant.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

4.1 Continuité du service public

Le plan de transport et d'information en cas de perturbation de trafic mis à jour suite aux modifications du réseau intervenues le 12 juillet 2010 est joint en annexe 2 du présent avenant. Il annule et remplace l'annexe 16.1 de la convention.

4.2 Modifications des conditions tarifaires

Suite aux modifications de la grille tarifaire intervenues le 1^{er} juillet 2010, les conditions d'accès des PASS 5-17 et 18-25 sont complétées de la façon suivante :

Les lycéens (classe de seconde à terminale) de 18 ans et plus qui résident dans l'agglomération dijonnaise peuvent bénéficier du PASS 5-17 sur présentation d'un certificat de scolarité.

Les étudiants de moins de 18 ans qui ne résident pas dans l'agglomération dijonnaise et donc, de ce fait, ne peuvent pas bénéficier du PASS 5-17, peuvent bénéficier du PASS 18-25.

De plus, l'abonnement scolaire des élèves pris en charge par le Conseil Général de la Cote d'Or est supprimé au 1^{er} juillet 2011.

L'annexe 3 du présent avenant annule et remplace l'annexe 1.1.2 de la convention intitulée "Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres".

4.3 Qualité

En complément à l'annexe 7, il est précisé que les modalités traitant des méthodes de mesures et de conformité de chacun des critères pourront être modifiées par simple échange de courrier après accord entre l'Autorité Organisatrice et le Délégué.

4.4 Mise à jour du règlement d'exploitation DiviaVélo

Le règlement d'exploitation de l'activité de location de vélos est mis à jour.

L'annexe 4 au présent avenant annule et remplace l'annexe 1.2bis de la convention.

ARTICLE 5 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE.

Compte tenu des stipulations ci-dessus (articles 1,2 & 3), les termes Df, Rf et Cf sont fixés par année selon le tableau suivant qui annule et remplace celui de l'article 28.2 de la convention.

	Année	Df	Rf	Cf = Df - Rf
Phase tra-vaux	2011	48 694 200 €	11 855 000 €	36 839 200 €
	2012	51 479 100 €	12 215 600 €	39 263 500 €
Réseau avec tram-way	2013	53 362 500 €	13 962 500 €	39 400 000 €
	2014	52 682 200 €	14 976 300 €	37 705 900 €
	2015	53 351 200 €	15 791 900 €	37 559 300 €
	2016	52 449 800 €	16 015 200 €	36 434 600 €

Ces montants sont exprimés en euros valeur 1^{er} avril 2009. Ils ne comprennent pas l'incidence des tranches conditionnelles 2 & 3 (vélos) prévues à l'article 17 de l'avenant 1 (La 1^{ère} tranche conditionnelle est incluse).

L'annexe 5 au présent avenant annule et remplace l'annexe 5 de la convention intitulée "Grilles de décomposition des coûts"

ARTICLE 6 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Sauf stipulations contraires, les présentes modifications prennent effet à la date de signature du présent avenant.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les autres dispositions contractuelles qui ne sont pas expressément complétées, modifiées ou supprimées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire

Michel BLEITRACH

Pour l'autorité organisatrice

François REBSAMEN

LISTE DES ANNEXES :

Annexe n°1 – Consistance des services jusqu'à la mise en service du tramway.
(annexe n°1.3.1 de la convention)

Annexe n°2 – Plan de Transport et d'information en cas de perturbation de trafic.
(annexe n°16.1 de la convention)

Annexe n°3 – Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres.
(annexe n°1.1.2 de la convention)

Annexe n°4 – Règlement d'exploitation du service vélos (location longue durée).
(annexe n°1.2bis de la convention)

Annexe n°5 - Grilles de décomposition des coûts.
(annexe n°5 de la convention)

Annexe 1 de l'avenant 2

Annule et remplace l'annexe 1.3.1 de la convention

Consistance des services - Réseau 2010

De juillet 2010 jusqu'à la mise en service du réseau Bus + Tramway

Nombre de trajets (2 sens confondus) et fréquence indicative aux heures de pointes											
Ligne	Amplitude *	Période Scolaire			Période Petites Vacances			Période Été			Principaux lieux desservis
		Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	
Lianes 1 De Gare SNCF à CHEVIGNY / QUETIGNY	6h00 à 0h30	332	218	89	320	218	89	225	223	89	Rue des Perrières - Rue du Rosoir - Av. de la 1 ^{er} armée française - Pl. Darcy - Rue de la Liberté - Rue Rameau - Rue Vaillant - Pl. St Michel - Rue Buffon/Saumaise - Rue Ch de l'Hôpital - Rue Sully - Av de l'Université - Av de Bourgogne - Av de la Visitation - Route de Dijon - Av de la République - Rue J Pallach - Rue J Brel - (Av du Château - Rue Ronde - Av du 19 Mars 1962 - Bd de l'Europe)
		4' à 5'	7,5' à 10'	20'	5'	7,5' à 10'	20'	7,5' à 10'	7,5' à 10'	20'	
Lianes 2 De Toison d'Or/Zénith à MARSANNAY	6h00 à 0h30	234	192	71	204	192	71	162	164	71	Pl. Marie de Bourgogne - Av de Langres - Av du Drapeau - Rue Sambin/Cours Fleury - Rue Devosge - Rue du Temple - Rue Godrans/Château - Rue Condorcet/Monge - Pl. du 1 ^{er} Mai - Av Jean Jaurès - Rue de Chenôve - Rue M Guillot - Rue de Marsannay - Av du 14 juillet - Av Roland Carraz - Rond Point Roupnel/ Route de Beaune
		7'	8' à 10'	18'	8'	8' à 10'	18'	10' à 12'	10' à 12'	18'	
Lianes 3 De Fontaine d'Ouche à Epirey Cap Nord	6h00 à 0h30	185	174	77	185	174	77	158	146	77	Bd G Bachelard - Av E Belin - Av du Lac - Av des Champs Perdrix - Bd Chanoine Kir - Av Albert 1 ^{er} - Bd Sévigné - Pl. Darcy - Rue de la Liberté - Rue Rameau - Rue Vaillant - Pl. St Michel - Rue Buffon/Saumaise - Rue Ch de l'Hôpital - Rue de Mirande - Bd Voltaire - Pl. du 30 octobre - Bd de Strasbourg - Bd Delattre de Tassigny - Rue du Stade - Bd Paul Doumer - Av R Poincaré - Bd des M de la Résistance - Av des Grésilles - Pl. des Savoires - Av Champollion - Av de Dallas - Rue de Cracovie
		8'	10'	18'	8'	10'	18'	12'	12'	18'	
Lianes 4 De CHENOVE ZI à FONTAINE Centre Commercial / Nation	6h00 à 0h30	198	126	71	182	126	71	145	125	70	Rue de Longvic - Rue R Salengro - Bd E Branly - Bd M de Latre de Tassigny - Rue L de Vinci - Rue du Pommard - Rue A Richet - Bd E Fyot - Bd des Bourroches - Av G Eiffel - Av de l' Ouche - Rue du Fbg Raines - Rue Monge/Condorcet - Rue Godrans/Château - Rue du Temple - Bd de Brosses / Rue Audra - Pl. Dubois - Rue Cellier - Rue C Hoin - Bd des Allobroges - Rue de Dijon - Rue du Gl de Gaulle - Rue du Clos Guillaume - Rue des Féliczots - Rue du Stade - Rue Bourgoin - Rue de Cortots - Rue Bourgoin - (Rue du Dr Majnoni d'Intignano - Rue de Bruges - Rue Charles Lapicque - Rond Point de la Nation)
		9'	15'	20'	10'	15'	20'	12' à 15'	15'	20'	
Lianes 5 De Talant à Campus	6h00 à 0h30	294	175	83	211	175	83	186	174	83	Rue des Rétisseys - Av du Mail - Bd de Troyes - Av V Hugo - Av de la 1 ^{ère} Armée - Pl. Darcy - Rue de la Liberté - Rue Rameau - Pl. du Théâtre - Rue Chabot Charny - Pl. Wilson - Rue d'Auxonne - Bd de l'Université - Bd du Dr Petitjean - Av du XXI ^{ème} siècle
		4 à 8'	10' à 12'	30'	8'	10' à 12'	30'	10'	10' à 12'	30'	
Lianes 6 De LONGVIC à Toison d'Or/Zénith	6h00 à 0h30	174	112	49	162	112	49	108	112	50	Rue du Bief du Moulin - Rue A. Thibaut - Route de Dijon - Cours du Parc - Cours du Gal de Gaulle - Pl. Wilson - Rue Chabot Charny - Pl. du Théâtre - RRue Vaillant - Pl. St Michel - Rue Buffon/Saumaise - Rue Ch de l'Hôpital - Rue de Mirande - Bd Voltaire - Pl. du 30 octobre - Rue de Gray/Davoust - Bd de Verdun - Pl. Jean Bouhey - Bd de la Marne - Av A Briand - Pl. G Giraud - Pl. A Theuriet - Rue Fénelon - Rue C Quantin - Av de Stalingrad - Av FD Roosevelt - Pl. Granville - Bd W Churchill
		10'	15' à 20'	32'	10'	15' à 20'	32'	15' à 20'	15' à 20'	32'	
Corol De TALANT Citadelle à Fontaine d'Ouche	6h00 à 21h00	128	75	-	128	75	-	89	57	-	Rue des Rétisseys - Av. du Mail - Av. du Gal Canzio - Rue du Grand Puits - Rue de Bellevue - Rue des Fassoles - Rue de la Libération - Bd des Clomiers - Bd F. Pompon - Bd des Allobroges - Bd Mal Gallieni - Bd Pascal - Bd des Martyrs des la Résistance - Av des Grésilles - Pl. des Savoires - Bd Champollion - Bd Paul Doumer - Rue du Stade - Bd de Latre de Tassigny - Bd J. d'Arc - Bd Gabriel - Bd Mansart - Bd R. Schuman - Rue Chevreul - Rue C. Dumont - Rue Daubenton - Pl. du 1 ^{er} Mai - Quai N. Rolin - Av. G. Eiffel - Bd du Mal Juin - Bd G. Bachelard - Av. des Champs Perdrix - Av. du Lac - Av. E. Belin - Bd G. Bachelard
		12'	20' à 30'	-	12'	20' à 30'	-	20'	20' à 30'	-	

* Amplitude : heures de passage au centre ville de Dijon sauf pour Corol (Campus)

IMPORTANT : le nombre de trajets indiqués peut varier de +/-5% pour les lignes dont l'offre est supérieure à 50 courses, et de +/- 10% pour les lignes dont l'offre est inférieure ou égale à 50 courses par jour, deux sens confondus.

Consistance des services - Réseau 2010

De juillet 2010 jusqu'à la mise en service du réseau Bus + Tramway

Nombre de trajets (2 sens confondus) et fréquence indicative aux heures de pointes											
Ligne	Amplitude *	Période Scolaire			Période Petites Vacances			Période Eté			Principaux lieux desservis
		Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	
City De République à République	7h15 à 20h00	128	128	-	128	128	-	128	130	-	Rue du Nord - Rue de la Préfecture - Pl. Notre Dame - Rue des Forges - Pl. F. Rude - Rue de la Liberté - Rue du Dr Maret - Pl. St Bénigne - Rue de la Prévôté - Parvis St Philibert - Rue Danton - Parvis St Jean - Rue Brulard - Rue Berbisey - Rue de la Manutention - Rue de Tivoli - Rue du Chaignot - Rue Ste Anne - Rue V Dumay - Pl. des Cordeliers - Rue de l' Ecole de Droit - Rue Chabot Charny - Rue des Bons Enfants - Pl. de la Libération - Rue Rameau - Pl. du Théâtre - Rue Lamonnoye - Rue Jeannin - Rue J.J Rousseau - Rue du Nord
		7'	7'	-	7'	7'	-	7'	7'	-	
11 De Parc de la Colombière à ST APOLLINAIRE Sud/Val Sully	6h00 à 21h00	165	125	30	165	125	30	111	91	28	Rue des Moulins - Rue Cl Debussy - Rue M Ravel - Rue F Chopin - Rue des Moulins - Rue Ch Dumont - Pl. Wilson - Rue Chabot Charny - Pl. du Théâtre - Rue Ch de l'hôpital - Rue de Mirande - Bd Voltaire - Bd de Strasbourg - Bd Paul Doumer - Av du C Prat - 1. Route de Gray - Rue de Sully - Rue Marie de Bourgogne - Rue Ph. le Bon - 2. Rue de la Fleuriée - Rue en Paillery - Rue C. Martin - Rue de la Vigne aux Chiens -
		10'	12' à 15'	30'	10'	12' à 15'	30'	15'	15' à 30'	30'	
12 De PLOMBIERES à Chicago	6h00 à 20h30	86	77	27	86	77	27	93	72	28	Rue B. Courtois - Rue de Velars - Rue A. Rémy - Route de Dijon - Av. du 1er Consul - Av. Albert 1er - Rue des Perrières - Av. de la 1ère Armée - Pl. Darcy - Rue Audra / Bd De Brosses - Rue du Temple - Rue Château/Goûdrons - Rue Condorcet/Monge - Rue de l'Hôpital - Rue des Corroyeurs - Rue du Transvaal - Pl. Wilson - Rue d'Auxonne - Bd de Chicago - Rue Ernest Champaux
		16'	20' à 25'	32'	16'	20' à 25'	32'	20'	20' à 25'	32'	
13 De Motte Giron à FONTAINE Village	6h00 à 20h30	86	67	20	86	67	20	86	63	20	Ch. Du Fort de la Motte Giron - Rue de Corcelles - Av. G. Eiffel - Bd des Gorgets - Bd du Chanoine Kir - Av. Albert 1er - Bd de Sévigné - Pl. Darcy - Rue des Perrières - Bd de l'Ouest - Rue du Réservoir - Bd du Mal Leclerc - Rue de la Libération - Bd des Clomiers - Rue des Arandes / P. Loti - Rue des Combottes - Rue J. Bachelier / rue d'Hauteville - Rue de Daix
		16'	22' à 30'	45'	16'	22' à 30'	45'	20'	30'	45'	
14 De MARSANNAY Charron à Parc Technologique	6h00 à 20h30	73	68	18	73	68	18	66	55	18	Rue du Château - Rue de la Maladière - Rue des Champforey - Av M de Salins - Av G Roupnel - Route de Beaune - Bd Maréchal Leclerc - Rue Maxime Guillot - Rue de Chenôve - Av J Jaurès - Pl. du 1er Mai - Rue Monge/Condorcet - Rue Godrans/Château - Rue du Temple - Rue Sabin/Cours Fleury - Rue du Gal Fauconnet - Bd M Gallieni - Rue de la Charmette - (Rue de Bruges - Rue Verniquet) - Rue N de Staël - Pl. de la France Libre - Av Gl Touzet du Vigier - Bd A Einstein - Av J Bertin - Rue L. de Broglie
		21'	21' à 30'	47'	21'	21' à 30'	47'	30'	30'	47'	
15 De PERRIGNY à Montagne de Larrey	5h45 à 20h30	71	68	22	71	68	22	70	70	20	Grande Rue - Rue de la Tourelle - Rue de la Rente Logerot - Rue du Vignery - Rue des Vignes Dardelain - Rue de la Rente Logerot - Bd B. Palissy - Rue de Longvic - Rue A. Becquerel - Bd B. Palissy - Bd Machureau - Bd des Bourroches - Av. G. Eiffel - Rue de Corcelles - Ch. de la Rente de Giron
		20'	26'	40'	20'	26'	40'	30'	30'	40'	
16 De NEUILLY à Ste Anne	6h00 à 20h30	90	71	14	90	71	14	72	60	14	Rue de l'Eglise - Rue de Dijon - Route Départementale 109 - Route de Chevigny - Rue de l'Aige aux Mouches - Rue du Stade - Rue de l'Eglise - Route de Chevigny - Rue Coubertin - Rue Sully - Rue J Mazen - Rue P Gaffarel - Bd M de Lattre de Tassigny - Bd de Strasbourg - Pl. du 30 Octobre - Bd Voltaire - Rue de Mirande - Rue Ch de l'hôpital - Rue Saumaise/Buffon - Pl. St Michel - Rue Vaillant - Rue Chabot Charny - Pl. Wilson - Rue du Transvaal - Rue du Petit Citeaux - Bd du Castel - Bd J Kennedy - Bd Maillard - Bd des Bourroches - Rue du Chapitre/Bd E. Fyot - Rue A.A Cournot - Rue de Montrachet - Av G Eiffel - Rue de Corcelles - Rue de la Fontaine Ste Anne - Rue St Vincent de Paul
		18'	25'	60'	18'	25'	60'	20'	25'	60'	
17 De Grésilles à QUETIGNY Allées Cavalières	6h30 à 20h30	61	29	-	61	29	-	56	29	-	Av Poincaré - Rue J Moulin - Rue du Dr Schmitt - Rue P Gaffarel - Rue J Mazen - Av de l'Université - Av de Bourgogne - Rue des Chalands - Av du Château - Bd de la Motte - Rue Ronde - Av du Stade - Bd de la Croix St Martin - Allée des Jardins - Av du Parc
		30'	60'	-	30'	60'	-	30'	60'	-	

* Amplitude : heures de passage au centre ville de Dijon sauf Diviaciti (République), la ligne 15 (Bourroches Jaurès) et la ligne 17 (QUETIGNY Bourgogne).

IMPORTANT : le nombre de trajets indiqués peut varier de +/-5% pour les lignes dont l'offre est supérieure à 50 courses, et de +/- 10% pour les lignes dont l'offre est inférieure ou égale à 50 courses par jour, deux sens confondus.

Consistance des services - Réseau 2010

De juillet 2010 jusqu'à la mise en service du réseau Bus + Tramway

Nombre de trajets (2 sens confondus) et fréquence indicative aux heures de pointes											
Ligne	Amplitude *	Période Scolaire			Période Petites Vacances			Période Été			Principaux lieux desservis
		Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	Semaine	Samedi	Dim&JF	
18 De AHUY à LONGVIC Carmélites	5h30 à 21h00	85	70	-	85	70	-	60	60	-	Rue des Grands Clos - Route de Dijon - Route d'Ahuy - Av du GI Touzet du Vigier - Rue N de Staël - Rue de Bruges - Rue Buffon - Rue des Portefeulles - Rue de Verdun - Rue du Fbg ST Martin - Rue de Jouvence - Rue Gagnereaux - Rue Sambin - Rue Devosge - Pl. Darcy - Bd Sévigné - Rue Mariotte - Rue Condorcet/Monge - Pl. du 1er Mai - Rue du Petit Cîteaux - Bd du Castel - Rue de la Stearinerie - Rue des Verriers - Chemin de la Colombière - Rue de Romelet - (Bd des Industries - Rue du P Neel) - Bd Eiffel - Rue A Thibault - (Route de Seurre - 2. Route départementale 996 a) - Route de Dijon - Rue des Prévôts - Rue de New Holand - Rue Jules Guesde
		20'	20' à 30'	-	20'	20' à 30'	-	30'	30'	-	
19 De Lycée Montchapet à Fontaine d'Ouche	7h à 9h et 16h à 19h	22	-	-	-	-	-	-	-	-	Rue P.Loti/des Arandes - Bd pompon - Av. Victor Hugo - Av. de la 1ère Armée Française / Rue du Rosoir - Bd de Sévigné/Rue Foch - Av. Albert 1er - Bd Chanoine Kir - Av. des Champs Perdrix - Av. du Lac - Av. E. Belin - Bd G. Bachelard
		12'	-	-	-	-	-	-	-	-	
20 De HAUTEVILLE à Place Dubois	6h00 à 20h30	58	56	-	58	56	-	58	56	-	Rue d'Ahuy - Rue du Chamberlin / de la Cognée - Rue de Messigny - Rue de la Paisse - Rue des Riottes - Rue de Changey - Rue d'Hauteville - Rue d'Hauteville / des Combottes - Rue de Dijon - Bd de Troyes - Bd Pompon - Rue A. Legros - Rue de Montchapet - Bd E. Spuller - Av. V. Hugo - Place Dubois - Rue Cellerier
		25'	25'	-	25'	25'	-	25' à 50'	25' à 50'	-	
21 De BRETENIERE à FENAY par LONGVIC	6h00 à 20h30	55	45	-	55	45	-	55	45	-	Rue principale - rue de la Distillerie - D968 - Rue du Pautet - Rue du GI de Gaulle - Rue de Dijon - Route de Dijon/Route de Seurre - Route de Dijon - Rue R. Dorgelès - Rue des Prévôts - Route de Dijon - Rue du Tilleul - Route de Seurre - D996 - Rue de la Fontaine Guidou - Rue de la Croix Molphey - Route de Dijon - Rue de l'Eglise - Rue de la Liberté
		25'	40'	-	25'	40'	-	25'	40'	-	
22 De Parc Valmy à Toison d'Or	6h30 à 20h30	70	-	-	70	-	-	71	-	-	Av F Giroud - Route de Langres - Av de Langres - Av de la Paix - Pl. des Nations Unies - Bd Dr J Veillet
		20'	-	-	20'	-	-	20'	-	-	
23 De QUETIGNY Bourgogne à CHEVIGNY ZI	5h30 à 21h00	29	-	-	29	-	-	29	-	-	Rue des Chaland - Av. de Bourgogne - Av. de la Visitation - Bd S. Allendé - Bd J. Pallach - Bd J. F. Kennedy - Bd J. Moulin - Rue de Magny - Rue des Serruriers - Rue de la Fonderie - Rue des Artisans - Rue du Point du Jour - Rue des Menuisiers - Rue de Magny - Bd J. Moulin - Av. de Tavaux - Bd de l'Europe - Av. de Strasbourg
		30'	-	-	30'	-	-	30'	-	-	
Proxi 30 De BRESSEY à QUETIGNY Bourgogne	6h30 à 20h00	12	12	-	12	12	-	12	12	-	Rue de Dijon - Route départementale 107 - Route de Bresse - Route de Dijon - Av. de la Visitation - Av. de Bourgogne - Rue des Chaland
		60'	60'	-	60'	60'	-	60'	60'	-	
Proxi 31 De MAGNY à QUETIGNY Bourgogne	6h30 à 20h00	9	9	-	9	9	-	9	9	-	Rue du Marais - Rue de Magny à Chevigny - Rue des menuisiers - Rue du Point du Jour - Route de Bresse - Route de Dijon - Av. de la Visitation - Av. de Bourgogne - Rue des Chaland
		60'	60'	-	60'	60'	-	60'	60'	-	
Proxi 32 De CRIMOLOIS à Wilson Carnot	6h30 à 20h00	9	9	-	9	9	-	9	9	-	Rue de la République - Rue St Antoine - Rue Nationale - Route de Dijon - Av du Mt blanc - Rue d'Auxonne - Pl. Wilson
		60'	60'	-	60'	60'	-	60'	60'	-	
Proxi 33 De AHUY à Dijon Nation	4 A/R	-	-	8	-	-	8	-	-	8	Rue des Grands Clos - Route de Dijon - Route d'Ahuy - Av du GI Touzet du Vigier - Rond Point de la Nation
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Proxi 34 De Tulipes à Champs Perdrix (sur réservation)	2 A/R	4	4	-	4	4	-	4	4	-	Rue du Tire Pesseau - Av Edouard Belin - Av du Lac - Av des Champs Perdrix - (Bd Bachelard - Rue du Tire Pesseau)
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Proxi 35 De Bordet par Ste Anne à Bourroches Eiffel (sur réservation)	2 A/R	4	4	-	4	4	-	4	4	-	Av G Eiffel - Rue de Corcelles - Rue du Père Xharles de Foucaud - Rue Monseigneur Dadolle - Rue de la Fontaine Ste Anne - Rue St Vincent de Paul (Rue Chanoine Bordet - Rue Monseigneur Favier)
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Flexo 40 De Cours Fleury à ZAE Cap Nord	5h30 à 21h00	105	102	-	105	102	-	105	102	-	Cours Fleury, rue Frémiet, bd de la Mame, place J. Bouhey, bd Champagne, rue York, avenue de Dallas, rue de Cracovie - arrêt de régulation EPIREY Cap Nord - desserte à la demande des arrêts situés rue de Cracovie, rue de la Redoute, rue de la Brot, rue de l'Yser, rue en Clairvot, rue en Rosey, rue du Bailly, rue de Malines, rue des Ardennes, rue du Dr Quignard, rue de Cluj, rue E. Chaput, rue de Mayence.
		15'	20	-	15'	20	-	15'	20	-	
Pleine Lune De Campus à Toison d'Or	De 1h00 à 5h45	Fréquence de 60' les nuits du jeudi, vendredi et samedi (hors période été) 8 courses par nuit									Terminus Toison d'Or, Boulevard du Dr J. Veillet, rue René Char, rue Marguerite Yourcenar, avenue de Stalingrad, place St-Exupéry, avenue Aristide Briand, rue Frémiet, Cours Fleury, rue Devosge, place Darcy, Bd Sévigné, rue Mariotte, rue Condorcet (rue Monge), rue de l'Hôpital, rue du Pont des Tanneries, rue des Corroyeurs, rue de la Manutention, rue du Transvaal, place Wilson, rue Coupée de Longvic, rue d'Auxonne, bd de l'Université, bd Petitjean, terminus Campus.

* Amplitude : heures de passage au centre ville de Dijon sauf ligne 20 (Clomiers), ligne 21 (LONGVIC Mairie), ligne 22 (Toison d'Or), ligne 23 (Auditorium), Proxi 32 (Wilson), Proxi 30, 31 et ligne 24 (QUETIGNY Bourgogne)

IMPORTANT : le nombre de trajets indiqués peut varier de +/-5% pour les lignes dont l'offre est supérieure à 50 courses, et de +/- 10% pour les lignes dont l'offre est inférieure ou égale à 50 courses par jour, deux sens confondus.

Consistance des services - Réseau 2010

De juillet 2010 jusqu'à la mise en service du réseau Bus + Tramway

Nombre de trajets (2 sens confondus)				
Ligne	Départs	Période Scolaire		Voies empruntées (sens aller uniquement)
		L, Ma, J et V	Mercredi	
61 De Féney au collège R. Dorgeles	Aller : 7h29 Retour : 16h35 et 12h05	2	2	Rue de la Fontaine St Martin, RD 996, Chevigny, RD 108K, Domois, RD 996, Route de Seurre, Route de Dijon, Rue de Florenne, Rue Carnot, collège "Roland Dorgeles".
62 De Féney au lycée H. Fontaine	Aller : 7h10 Retour : 17h10	2	1	Rue de la Fontaine St Martin, RD 996, Chevigny, RD 108K, Domois, RD 996, Route de Seurre, Route de Dijon, Cours du Parc, Rue Chevreul, Rue Charles Dumont, lycée "Le Castel", Place Wilson, Boulevard Carnot, Rue de Mirande, arrêt "Lycée H. Fontaine"
63 De Bretenière / Ouges au collège R. Dorgeles	Aller : 7h24 Retour : 16h35 et 12h05	2	2	Chemin de Bretenière à Saulon, Route Départementale 968, rue du Canal, Rue Principale, Rue de la Distillerie, Route de Dijon, RD 968, Rue du Pautet, Rue Charles de Gaulle, Rue de Dijon, D 996, Route de Seurre, Route de Dijon, Rue de Florenne, Rue Carnot, "Collège Roland Dorgeles".
64 De Bresse-sur-Tille au collège J. Rostand	Aller : 8h05 Retour : 17h08, 17h30 et 12h52	3	2	Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bresse, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, (Lycée Jean-Marc Boivin), Avenue de Bourgogne Avenue du Château, Boulevard de la Motte, Rue des Cousis, "Collège Jean Rostand".
65 De Hauteville / Daix au collège B. Vian	Aller : 7h20 Retour : 16h40 et 12h06	2	2	Rue d'Ahuy - Rue du Chamberlin / de la Cogne - Rue de Messigny - Rue de la Paise - Rue des Riottes - Rue de Changey - Rue d'Hauteville - Rue d'Hauteville / des Combottes - Rue de Dijon - Avenue Canzio, Rue de Nachey, Avenue de la Citadelle, Rue Charles Dullin, arrêt "Talent Dullin"
66 De Neuilly au collège R. Dorgeles	Aller : 7h30 Retour : 16h35 et 12h05	2	2	ARRET " Montots" - rue des Marronniers - place de la Liberté - rue de l'Eglise - rue Cornelle - rond point de la Paix - route de Dijon - D 905 - D 122a - rue Jules Guesde - rue New Holland - route de Dijon - rue de Florenne - rue Carnot - TERMINUS Collège DORGELES. Au retour terminus à l'arrêt "Marronniers".
67 De Longvic au lycée H. Fontaine	Aller : 7h15 et 12h10	1	2	Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, D 122A, Les Carmélites, D 122A, Rue Jules Guesde, Rue de New Holland, Rue des Prévots, Rue Dorgeles, Route de Dijon, Cours du Parc, Rue Chevreul, Rue Charles Dumont, lycée "Le Castel", Place Wilson, Boulevard Carnot, Rue de Mirande, arrêt "Lycée H. Fontaine"
68 De Bretenière / Ouges au lycée H. Fontaine	Aller : 7h06 Retour : 18h10 et 12h10	2	2	Chemin de Bretenière à Saulon, Route Départementale 968, rue du Canal, Rue Principale, Rue de la Distillerie, Route de Dijon, RD 968, Rue du Pautet, Rue Charles de Gaulle, Rue de Dijon, D 996, Route de Seurre, Route de Dijon, Cours du Parc, Rue Chevreul, Rue Charles Dumont, lycée "Le Castel", Place Wilson, Boulevard Carnot, Rue de Mirande, arrêt "Lycée H. Fontaine"
69 De Crimolois / Neuilly / Sennecey au collège C. Claudel / lycée JM Boivin	Aller : 7h29 et 7h54 Retour : 16h53, 16h57, 17h12, 12h20 et 13h00	5	4	Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Route de Chevigny, Rue de l'Aige aux Mouches, Rue des Varennes, Rue François Pompon, Rue de la Grande Légie, Rue du Stade, Rue de l'Eglise, Route de Chevigny, D 122A, Rue de Chevigny, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin" et collège "Camille Claudel".
70 De Plombières au collège J. Ph. Rameau	Aller : 7h25 Retour : 17h06	2	1	Rue de Bonvaux, Rue Bernard Courtois, Rue de Velars, Rue Albert Rémy, RN 5, Avenue du 1er Consul, Boulevard Chanoine Kir, Boulevard Bachelard, Avenue du Lac, collège "Jean-Philippe Rameau".
71 De Roosevelt au collège A. Malraux	Aller : 8h05 Retour : 17h08 et 12h38	2	2	Avenue Franklin Delano Roosevelt, Place Granville, avenue Albert Camus, Rond Point de l'Europe, avenue de la Concorde, avenue Gal Touzet du Vigier, arrêt "Touzet du Vigier"
72 De Magny au collège C. Claudel / lycée JM Boivin	Aller : 7h40 Retour : 17h10, 12h30 et 13h00	2	3	Rue du Marais - Rue de Magny à Chevigny - Rue des Menuisiers - Rue du Point du Jour, Route de Bresse, Route de Dijon, "lycée Jean-Marc Boivin".
73 De Quetigny Europe au lycée JM Boivin	Aller : 7h30 Retour : 17h10 et 13h00	2	2	Boulevard de l'Europe, Avenue du 19 Mars 1962, Boulevard de la Motte, Rue Ronde, Avenue du Cromois, Avenue du Parc, Allée des Jardins, Boulevard de la Croix Saint Martin, Rue de l'Eglise, Rue du Stade, Avenue du Château, Avenue de Bourgogne, voie bus, Avenue de la Visitation, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin".
74 De Le Suzon au collège G. Roupnel	Aller : 7h58 Retour : 17h22 et 12h38	2	2	Route d'Ahuy, rue des Portefeuilles, rue de Verdun, rue du Faubourg St-Martin, BD Mal Gallieni, avenue du Drapeau, collège Gaston Roupnel.
75 De St-Apollinaire Val Sully au Transvaal	Aller : 7h20	1	1	Rue Ph. Le Bon, rue M. de Bourgogne, rue de Sully, route de Gray, rue Jacquat, rue C. Martin, rue en Pailley, rue J. Kessel, rue Castelneau, rond-point du 8 Mai 1945, bd P. Doumer, bd de Strasbourg, Place du 30 Octobre, bd Voltaire, rue de Mirande, rue Saumaise, rue Dubois, Place St-Michel, Place du Théâtre, rue Chabot Charny, Place Wilson, rue Féret, rue du Transvaal, arrêt "Transvaal".

Consistance des services - Réseau 2010

De juillet 2010 jusqu'à la mise en service du réseau Bus + Tramway

Nombre de trajets (2 sens confondus)				
Ligne	Départs	Période Scolaire		Voies empruntées (sens aller uniquement)
		L, Ma, J et V	Mercredi	
CCh1 De Avenue Champollion au Clos Chauveau	Aller : 8h15 Retour : 16h50	2	0	Av. Champollion, Place St-Exupéry, Av. Stalingrad, Bd Pascal, Bd Mal Galliéni, Bd des Allobroges, Rue du Fg St-Nicolas, Rue du Clos Guillaume, Rue du Gal de Gaulle, Rue de Dijon, Rue d'Hauteville, Daix - rue de Dijon Talent - Av. du Gal Canzio, Av. du Mail, Rue du Grand Puils, Rue des Fassoies, Rue de la Libération, Bd Mal Leclerc, rue du Réservoir Bd de Chevre Morte, Bd de l'Ouest, Bd Kir, Bd Bachelard, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
CCh2 De Féney / Marsannay-la-Côte au Clos Chauveau	Aller : 8h18 Retour : 16h50	2	0	Féney - rue des Roussottes, Route de Dijon, Route des Vignes, Route Départementale 108 Perrigny, Route de Perrigny Marsannay - rue du Rocher, rue de la Maladière, rue des Champforey, Route des Grands Crus Chenève - rue de Marsannay, rue R. Salengro, Bd Branly, Rue de St-Exupéry, Bd Mal Leclerc, Av. R. Carraz, Bd H. Camp, Bd des Valendons Rue des Valendons, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
CCh3 De Avenue de Langres au Clos Chauveau	Aller : 8h05 Retour : 16h50	2	0	Av. de Langres, Av. du Drapeau, Bd de la Marne, Bd de Verdun, Place du 30 Octobre, Bd Voltaire, Rue d'Auxonne, Place Salengro, Bd Schuman, Rue Chevreul, Rue des Moulins, Rue des Rotondes, Bd du Castel, Place du 1er Mai, Quai N. Rollin, Av. Eiffel, Bd Mal Juin, Av. du Lac, Bd Bachelard, rue de la Combe à la Serpent, rue du Tire Pesseau, Bd Bachelard, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
CCh4 De Quetigny / Chevigny / Neully / Longvic au Clos Chauveau	Aller : 7h58 Retour : 16h50	2	0	Quetigny - rue des Vergers, Bd de la Motte, rue Ronde, Avenue du Parc, Bd de la Croix St-Martin, AV. du 8 Mai 1945, Avenue de la Visitation, Chevigny-Saint-Sauveur -Bd S. Allende, Bd J. Pallach, Av. de l'Egalité, Av. de la République, Route de Dijon, Route de Chevigny Neully-les-Dijon - Route de Dijon, Place de la Liberté, Rue Corneille, Route de Dijon, Route départementale 122a Longvic - rue Jules Guesdès, Route de Dijon, Rue A. Thibaud, Rue du Bief du Moulin, Route de Dijon, Rue R. Dorgelès, Route de Dijon Dijon - Cours du Parc, Bd Kennedy, Bd Machureau, Bd des Bourroches, Av. Eiffel, Chemin du Fort de la Motte Giron
LRA De Stade G. Gérard à Toison d'Or	Retour : 22h05 ou 22h35	19 trajets / an		Boulevard Paul Doumer, Rond point du 8 Mai 1945, avenue Champollion, boulevard des Martyrs de la Résistance, Place St Exupéry, boulevard Pascal, avenue de Langres, Rond-point de l'Europe, avenue de la Paix, boulevard Jean Veillet, Place marie de Bourgogne, terminus "Toison d'Or".
LRB De Stade G. Gérard à Quetigny Europe / Chevigny	Retour : 22h05 ou 22h35	19 trajets / an		Boulevard Paul Doumer, rue J. Moulin, Rue Docteur Cshmitt, Rue P. Gaffarel, Rue J. Mazen, Avenue de l'Université, Avenue du Château, rue du Cromois, rue Ronde, avenue du 19 mars 1962, boulevard de l'Europe, terminus QUETIGNY Europe. En hip jusqu'à l'arrêt Quetigny Bourgogne. Avenue Bourgogne, voie réservée bus, avenue de la Visitation, route de Dijon, rue de Sennecey, rue du Grand Pré de Pont, avenue de l'Egalité, boulevard J.F. Kennedy, rue du 19 mars 1962, avenue de la République, route de Bresse, rue des Mimosas, rue des Capucines, terminus CHEVIGNY.
LRC De Stade G. Gérard à Longvic	Retour : 22h05 ou 22h35	19 trajets / an		Boulevard Paul Doumer, boulevard de Strasbourg, boulevard Carnot, Place Wilson, Cours du Gal de Gaulle, Cours du Parc, route de Dijon, route de Seurre, rue A. Thibaut, rue du Bief du Moulin, terminus LONGVIC.
LRD De Stade G. Gérard à Chenôve / Marsannay	Retour : 22h05 ou 22h35	19 trajets / an		Boulevard Paul Doumer, boulevard de Strasbourg, Place du 30 Octobre, boulevard Carnot, Place Wilson, Rue Frevet, rue du Transvaal, rue du Pont des Tanneries, avenue J. Jaurès, rue de Chenôve, boulevard des Bourroches, rue du Pomard, rue Léonard de Vinci, boulevard des Valendons, boulevard Mal de Lattre de Tassigny, boulevard E. Branly, rue R. Salengro, rue de Marsannay, Avenue du 14 Juillet, Rond Point Vendémiaire, Avenue Roland Carraz, Route de Beaune, Rond Point Roupnel / Route de Beaune, terminus MARSANNAY.
LRE De Stade G. Gérard à Talant Dullin	Retour : 22h05 ou 22h35	19 trajets / an		Boulevard Paul Doumer, boulevard de Strasbourg, boulevard Voltaire, rue Ch. De l'Hôpital, rue Saumaise, rue Dubois, Place St Michel, Place du Théâtre, rue Rameau, Place de la Libération, rue de la Liberté, Place Darcy, avenue de la 1ère Armée, avenue V. Hugo, boulevard de Troyes, avenue Gal Canzio, avenue du Mail, rue des Rétisseys, rue Ch. Dullin, terminus TALANT Dullin.

DSP du réseau de transport urbain du Grand Dijon - Convention
ANNEXE 16.1

DIALOGUE SOCIAL
ET
CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC
(Loi n° 2007 - 1224 du 21 août 2007)

PLAN DE TRANSPORT
ET
PLAN D'INFORMATION

1. CHAMP D'APPLICATION

Article 1

"La présente loi est applicable aux services publics de transport terrestre régulier de personnes à vocation non touristique".

"Pour l'application de la présente loi, on entend par :

- 1 Entreprise de transport : toute entreprise ou toute régie, chargée d'une mission de service public de transport régulier de personnes à vocation non touristique.
- 2 Autorité organisatrice de transport : toute collectivité publique, groupement de collectivités publiques ou établissement public compétent, directement ou par délégation, pour l'institution et l'organisation d'un service public de transport terrestre régulier de personnes à vocation non touristique".

Le délégataire titulaire du contrat de Délégation de Service Public Transport, est directement concerné par l'application de la loi ainsi que les entreprises sous-traitantes.

Cas particuliers

- **Les services Proxi** desservent de façon régulière ou sur réservation les communes de la périphérie de l'agglomération dijonnaise. Lorsque ces communes sont desservies par d'autres services (lignes régulières ou services scolaires), les services Proxi assurant leur desserte sont exclus du périmètre.

Exemple : si la commune de Magny-sur-Tille bénéficie d'une desserte via un service scolaire Bus Class', tout ou partie du service Proxi 31 ne sera pas nécessairement assuré.
- **Les services DiviAccès** pour les personnes à mobilité réduite étant des services sur réservation, ils sont exclus du champ d'application.

2. MOTIFS DE PERTURBATION

Article 4

"Sont réputées prévisibles les perturbations qui résultent :

- de grèves,*
- de plans de travaux,*
- d'incidents techniques, dès lors qu'un délai de trente-six heures s'est écoulé depuis leur survenance,*
- d'aléas climatiques, dès lors qu'un délai de trente-six heures s'est écoulé depuis déclenchement d'une alerte météorologique,*
- de tout évènement dont l'existence a été portée à la connaissance de l'entreprise de transport par le représentant de l'Etat, l'autorité organisatrice de transport ou le gestionnaire de l'infrastructure depuis trente-six heures".*

2.1 Grève

La loi ne fait aucune distinction entre les motifs de la grève, qu'ils soient internes à l'entreprise ou à caractère national et professionnel.

Il est en revanche nécessaire que l'interruption de travail soit une grève et non une interruption collective illicite du travail pour que les dispositions de la loi trouvent à s'appliquer.

A titre d'exemple, il faut rappeler que les interruptions collectives de travail, sans préavis, motivées par une agression sur le réseau ou par un risque présumé, sont des mouvements illicites au regard du droit de grève. Ces cas d'interruption collective du travail ou les entraves à la liberté du travail n'entraînent pas l'application de la loi du 21/08/07.

2.2 Autres cas de perturbations prévisibles du trafic

Ils sont listés dans l'article 4 ci-dessus avec des délais de 36 heures.

Il nous semble en revanche qu'un plan neige ou verglas spécifique doit être proposé en parallèle des plans transports ci-après car certains itinéraires peuvent être difficiles à emprunter (rues en pente, quartiers en hauteur...). C'est en effet sur les axes prioritaires du plan neige que les efforts de déneigement devront porter (cf. partie 5).

Les choix de dessertes prioritaires et niveaux de service préconisés dans ce document correspondent donc aux perturbations pour grève.

3. DESSERTES PRIORITAIRES ET NIVEAUX DE SERVICE

Article 4 (extraits)

"Après consultation des usagers lorsque existe une structure les représentant, l'autorité organisatrice de transport définit les dessertes prioritaires en cas de perturbation prévisible du trafic."

"Pour assurer les dessertes prioritaires, l'autorité organisatrice de transport détermine différents niveaux de service en fonction de l'importance de la perturbation."

"Pour chaque niveau de service, elle fixe les fréquences et les plages horaires."

"Il doit correspondre à la couverture des besoins essentiels de la population."

"Les priorités de dessertes et les différents niveaux de service sont rendus publics."

"Le représentant de l'Etat est tenu informé par l'autorité organisatrice de transport de la définition des dessertes prioritaires et des niveaux de services attendus, ainsi que de l'élaboration des plans visés au II et de leur intégration dans les conventions d'exploitation."

"En cas de carence de l'autorité organisatrice de transport, et après mise en demeure, le représentant de l'Etat arrête les priorités de dessertes ou approuve les plans visés au II."

3.1 Les dessertes prioritaires

On peut considérer que l'organisation des dessertes existantes du réseau Divia répond, par principe, à la couverture des besoins de la population. Ainsi, le maintien du réseau normal avec un nombre de passages limité pourrait sembler comme adapté puisque desservant toutes les communes et tous les quartiers, même de façon dégradée.

Cependant, on peut craindre dans le cas d'une couverture générale totale une dilution des moyens ne permettant pas d'obtenir un nombre de passages suffisants pour être attractif.

Ainsi, au sein des dessertes existantes on peut considérer que les Lianes qui couvrent plus de 80 % des déplacements correspondent à la couverture des "besoins essentiels de la population" et que c'est sur ces lignes que devrait être mis en œuvre le niveau minimal de service.

A une logique géographique de couverture, il a donc été préféré une logique de flux sur des itinéraires existants : les Lianes (plans S2 et S1). Ce n'est que pour le plan S3 (50 % des effectifs présents) que l'on envisage de faire fonctionner l'ensemble du réseau.

3.2 Les principes directeurs retenus pour la consistance des services

Ce sont les mêmes que ceux qui ont été définis lors de la création du nouveau réseau Divia : simplicité, attractivité et lisibilité.

- **ITINÉRAIRES RETENUS IDENTIQUES aux itinéraires habituels**
Pas de lignes créées spécifiquement
- **PRIORITE AU RESEAU DE JOUR**, qui représente 95% des voyages quotidiens
Amplitude 6h30/20h00 au centre ville. Suppression du service de soirée. Compte tenu des faibles moyens disponibles le dimanche, priorité est donnée aux services du dimanche après-midi.
- **NOMBRE d'ALLER/RETOUR par LIGNE et par TRANCHE HORAIRE CONSTANT**
afin de faciliter communication et mémorisation
- **CAPACITE MAXIMALE**
offerte grâce à l'usage du plus grand nombre de bus articulés possible
- **DEFINITION D'UN SEUIL MINIMAL d'OFFRE**
En dessous de 15%, on considère que les conditions de déplacements (sécurité) seront telles qu'il n'est pas possible d'envisager un service minimum.
- **EXTENSIONS PARTIELLES non assurées**
Pour offrir un service le plus lisible, et le plus régulier possible, les extensions habituellement proposées pour desservir le Zénith en soirée ou le week-end ne seront pas assurées.
- **La navette CITY ne fonctionnera pas dans tous les cas de figure**
car ne correspondant pas à des besoins prioritaires
- **TOUTES LES COMMUNES BENEFICIERONT D'UNE DESSERTE**
par au moins un aller-retour journalier (aux heures scolaires)

Trois plans sont proposés affichant des niveaux de services contrastés :

- Plan S3 : au moins 50 % des effectifs de conduite présents
- Plan S2 : au moins 35 % des effectifs de conduite présents
- Plan S1 : au moins 15 % des effectifs de conduite présents
- Pas de service assuré en dessous du seuil de 15% d'effectif de conduite présents

Si les moyens disponibles sont supérieurs à ceux nécessaires pour proposer un type de plan, mais insuffisants pour appliquer un plan supérieur, des renforts seront proposés à minima aux heures de pointe, voire en continu dans la journée.

PLAN S3

Au moins 50% des services assurés

- Amplitude du service semaine et samedi : 6h30 - 20h00
- Amplitude du service dimanche et jours fériés : 12h00 - 20h00
- Fréquence moyenne des bus

SEMAINE Hiver

L1	L2	L3	L4	L5	L6	CO	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B17	B18
12'	15'	20'	20'	15'	20'	25'	20'	30'	25'	40'	40'	25'	60'	25'

B20	B21	B22	B23	F40	P30	P31	P32
50'	50'	25' HP matin et soir	45' HP matin	30' HP ; 60' HC	3 a/r	2 a/r	4 a/r

SAMEDI Hiver et Eté - SEMAINE Vacances scolaires et Eté

L1	L2	L3	L4	L5	L6	CO	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B17	B18
12'	15'	20'	25'	15'	20'	25'	20'	1 a/r	1 a/r	1 a/r	1 a/r	2 a/r	60'	2 a/r

B20	B21	B22	B23	F40	P30	P31	P32
50'	50'	25' HP matin et soir	45' HP matin	30' HP ; 60' HC	3 a/r	2 a/r	4 a/r

DIMANCHE et jours fériés*

L1	L2	L3	L4	L5	L6	B11	B12	B13	B14	B15	B16
25'	30'	30'	25'	20'	30'	30'	40'	2 a/r	2 a/r	2 a/r	2 a/r

* Les fréquences mentionnées correspondent au service d'après-midi.

PLAN S2

Au moins 35% des services assurés

- Amplitude du service semaine et samedi : 6h30 - 20h00
- Amplitude du service dimanche et jours fériés : 12h00 - 20h00
- Fréquence moyenne des bus

SEMAINE Hiver

L1	L2	L3	L4	L5	L6	CO	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
12'	15'	20'	22'	15'	20'	25'	20'	1 a/r	1 a/r	1 a/r	1 a/r	2 a/r	2 a/r
B20	B21	B22	B23	F40			P30	P31	P32				
50'	50'	4 a/r	4 a/r	45' HP ; 60' HC			3 a/r	2 a/r	4 a/r				

SAMEDI Hiver et Eté - SEMAINE Vacances scolaires et Eté

L1	L2	L3	L4	L5	L6	CO	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B17	B18
12'	15'	20'	25'	15'	20'	25'	20'	1 a/r	1 a/r	1 a/r	1 a/r	2 a/r	60'	2 a/r
B20	B21	B22		B23		F40		P30	P31	P32				
50'	50'	25' HP matin et soir		45' HP matin		30' HP ; 60' HC		3 a/r	2 a/r	4 a/r				

DIMANCHE et jours fériés*

L1	L2	L3	L4	L5	L6	B11	B12	B13	B14	B15	B16
35'	40'	40'	40'	30'	40'	40'	1 a/r	1 a/r	1 a/r	1 a/r	1 a/r

* Les fréquences mentionnées correspondent au service d'après-midi.

PLAN S1

Au moins 15% des services assurés

- Amplitude du service semaine et samedi : 6h30 - 20h00
- Amplitude du service dimanche et jours fériés : 12h00 - 20h00
- Fréquence moyenne des bus

SEMAINE Hiver

L1	L2	L3	L4	L5	L6	CO	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
35'	40'	40'	45'	35'	40'	2 a/r	40'	1 a/r	1 a/r	1 a/r	1 a/r	2 a/r	2 a/r

B20	B21	B22	B23	F40	P30	P31	P32
2 a/r	2 a/r	2 a/r	2 a/r	4 a/r	2 a/r	2 a/r	1 a/r

SAMEDI Hiver et Eté - SEMAINE Vacances scolaires et Eté

L1	L2	L3	L4	L5	L6	CO	B11	B12	B13	B14	B15	B16	B18
50'	55'	60'	65'	50'	60'	-	40'	1 a/r	1 a/r	-	1 a/r	2 a/r	2 a/r

B20	B21	B22	B23	F40	P30	P31	P32
2 a/r	2 a/r	2 a/r	2 a/r	4 a/r	2 a/r	2 a/r	1 a/r

DIMANCHE et jours fériés*

L1	L2	L3	L4	L5	L6
60'	65'	65'	65'	60'	65'

* Les fréquences mentionnées correspondent au service d'après-midi.

**POPULATION ET GENERATEURS DESSERVIS
EN FONCTION DES PLANS DE SEMAINE HIVER**

A. La population desservie à 300 et 500 mètres

	Plan de transport		
	S3	S2	S1
Nombre d'habitants desservis à 300 m	201 000	156 000	126 000
	80%	62%	50%
Nombre d'habitants desservis à 500 mètres	231 000	193 000	156 000
	92%	77%	62%

B. Les générateurs desservis à 500 mètres

Desserte assurée par au moins 10 passages par jour

	Plan de transport		
	S3	S2	S1
Hôpitaux			
CHU Bocage			
Hôpital Général 1er Mai			
Clinique de Chenôve			
Clinique Bén. Joly (Talent)			2 a/r
Clinique de Fontaine		1 a/r	1 a/r
Clinique Drevon			
Clinique Sainte-Marthe			
Gare SNCF			
Dijon Ville			
Dijon Porte Neuve			

Plan de transport		
S3	S2	S1

Etablissements scolaires

Collège Marcel Aymé - Marsannay			
Collège Gaston Bachelard			
Collège Camille Claudel			
Collège Carnot			
Collège Champollion			
Collège Clos de Pouilly			
Collège du Chapitre - Chenôve			
Collège Dorgelès			
Collège Henri Dunant			
Collège Edouard Herriot			
Collège Les Lentillères			
Collège André Malraux		2 a/r	2 a/r
Collège Montchapet			
Collège du Parc		4 a/r	4 a/r
Collège Marcel Pardé			
Collège Gaston Roupnel			
Collège Jean Rostand			
Collège Rameau			
Collège Maîtrise de la Cathédrale			
Collège Saint-François de Sales			
Collège Saint-Michel			
Collège Saint-Joseph			
Collège Boris Vian			
Lycée Agro-Alimentaire Félix Kir		1 a/r	1 a/r
Lycée Carnot			
Lycée CFA Olivier de Serres			
Lycée de Gaulle			
Lycée Gustave Eiffel			
Lycée Jean-Marc Boivin			
Lycée le Castel			6 a/r
Lycée les Arcades			
Lycée Montchapet			
Lycée Notre Dame			
Lycée Professionnel Antoine Antoine			
Lycée professionnel Marcs d'or			
Lycée professionnel Simone Weil			
Lycée Saint-Joseph			
Lycée technique Hippolyte Fontaine			
Lycée technique Saint-Bénigne			

Plan de transport		
S3	S2	S1

Etablissements d'enseignements supérieurs

Université			
Ecole de commerce			
IEP			
IUFM			

Centres commerciaux

Centre commercial de Chenôve			
Centre Commercial de Quetigny			
Centre Commercial de la Toison d'Or			

Zones d'activités

ZAE Cap Nord			4 a/r
ZI Excellence 2000		4 a/r	2 a/r
ZI Longvic		2 a/r	2 a/r
ZA Chenôve			

C. La desserte des différentes communes de l'agglomération

Desserte assurée par au moins 10 passages par jour

2 a/r Nombre d'allers et retours assurés en semaine hiver

Communes	Lignes principales	Plan de transport		
		S3	S2	S1
Ahuy	B18		2 a/r	2 a/r
Bressey-sur-Tille	P30	3 a/r	2 a/r	2 a/r
Bretenière	B21			2 a/r
Chenôve	L2 et L4			
Chevigny-Saint-Sauveur	L1			
Crimolois	P32	4 a/r	1 a/r	1 a/r
Daix	B20			2 a/r
Dijon	L1, L2, L3, L4, L5, L6, Corol			
Fénay	B21			2 a/r
Fontaine-les-Dijon	L4 et B13			
Hauteville-les-Dijon	B20			2 a/r
Longvic	L6 et B18			
Magny-sur-Tille	P31	2 a/r	2 a/r	2 a/r
Marsannay-la-Côte	L2, B14			
Neuilly-les-Dijon	B16		2 a/r	2 a/r
Ouges	B21			2 a/r
Perrigny-les-Dijon	B15		1 a/r	1 a/r
Plombières-les-Dijon	B12		1 a/r	1 a/r
Quetigny	L1 et B17			
Saint-Apollinaire	B11			
Sennecey-les-Dijon	B16		2 a/r	2 a/r
Talant	L5 et Corol			

Nota : ce tableau ne prend pas en compte les dessertes scolaires (Bus Class') qui viennent en complément du nombre d'allers et retours indiqués, en particulier pour les communes périurbaines.

4. PLAN INTEMPERIES (Neige et Verglas)

En cas d'alerte météo pouvant entraîner des perturbations sur le fonctionnement du réseau, un plan spécifique peut être mis en œuvre, tenant compte des difficultés d'accès de certains secteurs de l'agglomération.

Ce « plan intempéries » est joint au présent plan de transport.

Des mesures complémentaires sont cependant nécessaires à la mise en place de ce plan, qui ne sont pas toutes de la responsabilité du délégataire du réseau de transport (salage et déneigement des axes prioritaires et du dépôt, stockage du sel aux endroits stratégiques...).

En revanche, si une information préalable peut être diffusée à l'avance sur l'éventualité des perturbations, le plan lui-même ne sera déclenché qu'au dernier moment en fonction des constatations du terrain.

En cas d'intempéries, l'information aux voyageurs sera transmise avec la même rigueur, la même logique et les mêmes objectifs que celle transmise en cas de grève. Aucun plan de transport ne pourra cependant être annoncé. Les supports d'information dynamique seront privilégiés.

Supports utilisés dès l'alerte météo :

- Message sur toutes les bornes TOTEM (150)
- Message sur tous les écrans embarqués à bord des bus (220 bus)
- Message sur www.divia.fr
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux
- Contacts réguliers avec les Radio le jour de la perturbation
- La centrale d'information Mobigo ! proposera un message de crise donnant une information détaillée et actualisée du fonctionnement du réseau Divia. Elle sera accessible dès 6h00 le matin (ouverture anticipée le jour de la perturbation).

5. PLAN D'INFORMATION DES USAGERS

Article 4

II "L'entreprise de transport élabore :

- Un plan d'information des usagers conforme aux dispositions de l'article 7.

Après consultation des institutions représentatives du personnel, elle soumet ces plans à l'approbation de l'autorité organisatrice des transports.

III Les plans visés au II sont rendus publics et intégrés dans les conventions d'exploitation conclues par les autorités organisatrices de transport avec les entreprises de transport. Les conventions en cours seront modifiées en ce sens avant le 1^{er} janvier 2008. Elles peuvent l'être par voie d'avenants. Les collectivités territoriales sont informées, de manière directe et préalable, des plans de dessertes et des horaires qui sont maintenus.

IV Le représentant de l'Etat est tenu informé par l'autorité

Article 7

"En cas de perturbation prévisible du trafic, tout usager a le droit de disposer d'une information gratuite, précise et fiable sur le service assuré, dans les conditions prévues par le plan d'information des usagers.

En cas de perturbation prévisible, l'information aux usagers doit être délivrée par l'entreprise de transport au plus tard vingt-quatre heures avant le début de la perturbation.

L'entreprise de transport informe immédiatement l'autorité organisatrice de transport de toute perturbation ou risque de perturbation."

- **Dès connaissance du préavis de grève ou des perturbations**

Objectifs et contenu :

Alerter les voyageurs sur le risque de perturbation du réseau mais sans préciser le plan de transport qui sera mis en œuvre (celui-ci dépend en effet des déclarations d'intention, disponibles seulement 48h avant).

Mentionner le 1^{er} jour concerné par la perturbation et les modalités d'information qui seront mises en œuvre les jours suivants.

Supports utilisés :

- Message sur toutes les bornes TOTEM (150)
- Message sur tous les écrans embarqués à bord des bus (220 bus)
- Message sur www.divia.fr
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux

- **Entre 48h et 24h avant la perturbation**

Objectifs et contenu :

Informers les voyageurs sur le niveau de service qui sera proposé. Mentionner le 1^{er} jour concerné par la perturbation et les modalités d'information qui seront mises en oeuvre les jours suivants.

Supports utilisés :

- Affiche aux arrêts du réseau situés au centre-ville de Dijon
Information sur l'état de fonctionnement prévu du réseau
- Affichage dans les cadres d'information des bus
- Affichage Agence Divia - Place Grangier
- Message sur toutes les bornes TOTEM (150)
- Message sur tous les écrans embarqués à bord des bus (220 bus)
- Message sur www.divia.fr
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux
Il précise le niveau de service qui sera proposé.
- Information aux principaux générateurs de l'agglomération (établissements scolaires, services publics...) et aux différents partenaires par e-mail ou fax
- La centrale d'information Mobigo !

- **Le /les jours de la perturbation**

Objectifs et contenu :

Informers tous les jours les voyageurs sur le niveau de service qui sera proposé. Mentionner les modalités d'information mises en oeuvre pour le jour même et les jours suivants.

Actualisation tout au long de la journée de l'information sur tous les supports dynamiques (site web, bornes TOTEM...).

Supports utilisés :

- Message sur toutes les bornes TOTEM (150)
- Message sur tous les écrans embarqués à bord des bus (220 bus)
- Message sur www.divia.fr
- Affichage Agence Divia - Place Grangier
- Communiqué de presse adressé à tous les medias locaux
Il précise le plan de transport qui est mis en oeuvre.
- Contacts réguliers avec les Radio
- La centrale d'information Mobigo ! propose un message de crise donnant une information détaillée et actualisée du fonctionnement du réseau Divia.
Elle sera accessible dès 6h00 le matin (ouverture anticipée).

OBLIGATIONS LIEES AU PLAN DE TRANSPORT

Article 9

En cas de défaut d'exécution dans la mise en œuvre du plan de transport adapté ou du plan d'information des usagers prévus à l'article 4, l'autorité organisatrice de transport impose à l'entreprise de transport, quand celle-ci est directement responsable du défaut d'exécution, un remboursement total des titres de transport aux usagers en fonction de la durée d'inexécution de ces plans. La charge de ce remboursement ne peut être supportée directement par l'autorité organisatrice de transport.

L'autorité organisatrice de transport détermine par convention avec l'entreprise de transport les modalités pratiques de ce remboursement selon les catégories d'usagers.

L'utilisateur qui n'a pu utiliser le moyen de transport pour lequel il a contracté un abonnement ou acheté un titre de transport a droit à la prolongation de la validité de cet abonnement pour une durée équivalente à la période d'utilisation dont il a été privé, ou à l'échange ou au remboursement du titre de transport non utilisé ou de l'abonnement.

L'acte de remboursement est effectué par l'autorité ou l'entreprise qui lui a délivré l'abonnement ou le titre de transport dont il est le possesseur.

Lorsque des pénalités pour non-réalisation du plan de transport adapté sont par ailleurs prévues, l'autorité organisatrice de transport peut décider de les affecter au financement du remboursement des usagers.

En cas de non-réalisation du Plan de Transport adopté, d'éventuelles pénalités peuvent s'appliquer, de même que les conditions de remboursement ou de dédommagement des usagers, sauf cas d'exonération de responsabilité du délégataire relevant de la force majeure ou assimilable, et notamment s'agissant d'un conflit social en cas d'effectifs de conduite inférieur à 15%, d'entrave à la liberté du travail et/ou à l'accès aux véhicules ou de conflit à caractère illicite.

Il conviendra de déterminer par ailleurs les dispositions à arrêter quant à l'hypothèse d'une impossibilité de sortir les véhicules (blocage au départ) alors que les effectifs présents permettraient de mettre en place un niveau du plan de transport, lequel aurait d'ailleurs été annoncé à l'avance ou l'hypothèse où le nombre réel de grévistes serait supérieur à celui déterminé 48h à l'avance lors des déclarations du personnel.

Gamme tarifaire et conditions d'utilisation des titres
à compter du 01.07.2010

Annexe 3 de l'avenant 2
(Annexe 1.1.2 de la convention)

TOUT PUBLIC		
	Au 1er juillet 2010	Conditions d'utilisation
Tickets		
PASS 1 heure	1,00 €	Valable 1 heure, y compris la correspondance A oblitérer dès la montée à bord
PASS 24 heures	3,40 €	Valable 24 heures à compter de l'heure d'oblitération A oblitérer dès la montée à bord
Carte 10 voyages	8,50 €	Valable pour 10 déplacements d'une heure, y compris la correspondance A oblitérer dès la montée à bord
Billets de groupe 10 à 20 personnes 21 à 35 personnes	8,70 € 15,00 €	Valable 1 heure, y compris la correspondance A oblitérer dès la montée à bord
Titre journée Dijon-Besançon Facili'ter TER Franche Comté + Ginko + Divia	28,00€ à 35,00 € en carnet de 10 (part Divia 3,40 €)	Valable pour un aller-retour en TER dans la journée avec libre-circulation sur les réseaux Ginko et Divia date du jour d'utilisation inscrite par le client sur le titre
	Au 1er juillet 2010	Conditions d'utilisation
Abonnements		
PASS DIVIA Annuel	352,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er au dernier jour de l'année calendaire Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le n° d'abonné doit être reporté sur le coupon annuel
PASS DIVIA Mensuel	32,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er au dernier jour du mois Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le n° d'abonné doit être reporté chaque mois sur le coupon mensuel
PASS DIVIA Hebdo	9,80 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau pendant 7 jours consécutifs (y compris dimanche et jour férié) à compter de la date d'oblitération - A oblitérer dès la montée à bord Le nom doit être indiqué sur la carte hebdomadaire
Carte Hebdo Convivence Cars Transco + Bus Divia	(part Divia 8,30 €)	Voyages à volonté sur les réseaux Divia et Transco pendant 7 jours consécutifs (y compris dimanche et jour férié) à compter de la date de validation inscrite sur le titre
Carte Annuelle Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Franche Comté TER Bourgogne/Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 28,00 € par mois)	Un seul titre de transport pour voyager à volonté durant 1 an sur l'ensemble du réseau Divia et sur le trajet SNCF choisi sur le réseau TER
Carte Mensuelle Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Franche Comté TER Bourgogne / Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 28,00 €)	Un seul titre de transport pour voyager à volonté du 1er au dernier jour du mois sur l'ensemble du réseau Divia et sur le trajet SNCF choisi sur le réseau TER
Carte Hebdomadaire Bourgogne Fréquence "+" / Facili'ter Franche Comté TER Bourgogne / Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 8,60 €)	Un seul titre de transport pour voyager à volonté durant 7 jours consécutifs sur l'ensemble du réseau Divia et sur le trajet SNCF choisi sur le réseau TER

TARIFS REDUITS ET GRATUITES

	Au 1er juillet 2010	Conditions d'utilisation	Ayants droits
Tickets			
PASS 1h - CMU	0,50 €	Valable 1 heure, y compris la correspondance, accompagné de la carte CMU délivrée par Divia - A oblitérer dès la montée à bord Le numéro de carte d'ayant droit doit être reporté sur le ticket	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) Une carte d'ayant droit Divia est établie pour la période de validité indiquée sur le justificatif de la CPAM (carte nominative avec photo, n° d'ayant droit, date de validité, nom et adresse du détenteur)
Carte 10 voyages - CMU	4,25 €	Valable pour 10 déplacements d'une heure, y compris la correspondance, accompagnée de la carte CMU délivrée par Divia A oblitérer dès la montée à bord - Le numéro de carte d'ayant droit doit être reporté sur la carte 10 voyages	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) Une carte d'ayant droit Divia est établie pour la période de validité indiquée sur le justificatif de la CPAM (carte nominative avec photo, n° d'ayant droit, date de validité, nom et adresse du détenteur)
Carte 10 voyages - tarif réduit	5,70 €	Valable pour 10 déplacements d'une heure, y compris la correspondance - A oblitérer dès la montée à bord	Détenteurs de la carte famille nombreuse Divia ou Snctf Détenteurs de la carte Mutilé de guerre
Carte 10 voyages - ACCES	Gratuite (Dotation de 5 cartes par mois)	Valable pour 10 déplacements d'une heure, y compris la correspondance, accompagnée de la carte délivrée par Divia A oblitérer dès la montée à bord - Le numéro de carte d'ayant droit doit être reporté sur la carte 10 voyages	Demandeurs d'emploi sur justificatif des ASSEDI/C (Exemplaire loi de finance) Carte d'ayant droit établie à l'agence commerciale Divia (carte nominative avec photo, n° d'ayant droit, date de validité, nom et adresse du détenteur)
Carte 10 voyages - AMI	Gratuite (Dotation de 6 cartes par trimestre)	Valable pour 10 déplacements d'une heure, y compris la correspondance, accompagnée de la carte délivrée par Divia A oblitérer dès la montée à bord - Le numéro de carte d'ayant droit doit être reporté sur la carte 10 voyages	Personnes âgées de plus de 65 ans sous condition de ressources Anciens combattants de plus de 65 ans Aveugles et leurs accompagnateurs Carte ayant droit établie par le Grand Dijon (carte nominative avec photo, nom et adresse du détenteur)
Chéquier DiviAccès - 20 trajets (tarif doublé au delà de 2 carnets par mois pour les utilisateurs réguliers et 1 par mois pour les occasionnels)	20,00 €	Valable pour 20 trajets (20 chèques), accompagné de la carte d'ayant-droit DiviAccès en cours de validité - Chèque à remettre au conducteur dès la montée à bord	Titulaires d'une carte DiviAccès, délivrée à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon (carte nominative avec photo, nom et adresse du détenteur). Ce titre est aussi utilisable par l'accompagnateur.
Chéquier DiviAccès - 20 trajets Couverture Maladie Universelle (tarif doublé au delà de 2 carnets par mois pour les utilisateurs réguliers et 1 par mois pour les occasionnels)	10,00 €	Valable pour 20 trajets (20 chèques), accompagné de la carte d'ayant-droit DiviAccès en cours de validité et de la carte CMU délivrée par Divia - Chèque à remettre au conducteur dès la montée à bord	Titulaires d'une carte DiviAccès, délivrée à titre temporaire ou définitif par la Commission d'Admission du Grand Dijon (carte nominative avec photo, nom et adresse du détenteur). Ce titre est aussi utilisable par l'accompagnateur.

TARIFS REDUITS ET GRATUITES

	Au 1er juillet 2010	Conditions d'utilisation	Ayants droits
Abonnements			
PASS 18/25 Annuel 11 +1	264,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er septembre au 31 août Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le numéro d'abonné doit être reporté sur le coupon annuel	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport). Tous les jeunes de moins de 18 ans ne résidant pas dans l'Agglomération Dijonnaise.
PASS 18/25 Annuel 8+1	192,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er au dernier jour du mois du 1er octobre au 30 juin (9 mois) Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le numéro d'abonné doit être reporté sur le coupon annuel	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport). Tous les jeunes de moins de 18 ans ne résidant pas dans l'Agglomération Dijonnaise.
PASS 18/25 Mensuel	24,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er au dernier jour du mois Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le numéro d'abonné doit être reporté sur le coupon mensuel	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport). Tous les jeunes de moins de 18 ans ne résidant pas dans l'Agglomération Dijonnaise.
PASS 5/17 Annuel 10+2	80,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er septembre au 31 août Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le numéro d'abonné doit être reporté sur le coupon annuel	Etre âgé de moins de 18 ans et domicilié dans l'Agglomération Dijonnaise sur justificatifs (carte d'identité ou passeport et justificatif de domicile). Les plus de 18 ans domiciliés dans l'agglomération dijonnaise et encore scolarisés en classe de seconde, première et terminale, sur présentation d'un certificat de scolarité en complément des justificatifs déjà énoncés.
PASS 5/17 Annuel 12 Mois	Gratuit pour l'utilisateur	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er septembre au 31 août Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le numéro d'abonné doit être reporté sur le coupon annuel	Etre âgé de moins de 18 ans, domicilié dans l'Agglomération Dijonnaise et issu d'une famille dont le QF est inférieur à 900 € sur justificatifs : carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile (facture EDF...) et justificatif CAF (attestation de paiement de mois en cours ou du mois précédent ou dernier avis d'imposition + relevé mensuel des prestations CAF). Les plus de 18 ans domiciliés dans l'agglomération dijonnaise et encore scolarisés en classe de seconde, première et terminale, sur présentation d'un certificat de scolarité en complément des justificatifs déjà énoncés.
PASS 5/17 Mensuel	8,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er au dernier jour du mois Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur Le numéro d'abonné doit être reporté sur le coupon mensuel	Etre âgé de moins de 18 ans et domicilié dans l'Agglomération Dijonnaise sur justificatifs : carte d'identité ou passeport et justificatif (facture EDF...). Les plus de 18 ans domiciliés dans l'agglomération dijonnaise et encore scolarisés en classe de seconde, première et terminale, sur présentation d'un certificat de scolarité en complément des justificatifs déjà énoncés.
Carte scolaire CG21 l'abonnement collégien/lycéen résidant hors Agglomération	Gratuite pour l'utilisateur (facturée au CG21 296,90 €)	Un aller-retour par jour scolaire sur l'ensemble du réseau Divia du 2 septembre 2010 au 2 juillet 2011 Carte nominative avec n°, photo, nom et adresse du détenteur titre supprimé à compter du 1er juillet 2011	Elèves du secondaire, domiciliés hors agglomération mais scolarisés dans un établissement situé dans l'agglomération ou inversement.
PASS CMU Mensuel	16,00 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau Divia du 1er au dernier jour du mois Valable accompagnée de la carte CMU délivrée par Divia - Le numéro de carte d'ayant droit doit être reporté sur le coupon mensuel	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) Une carte d'ayant droit Divia est établie pour la période de validité indiquée sur le justificatif de la CPAM (carte nominative avec photo, n° d'ayant droit, date de validité, nom et adresse du détenteur)
PASS Hebdo - CMU	4,90 €	Voyages à volonté sur l'ensemble du réseau pendant 7 jours consécutifs (y compris dimanche et jour férié) à compter de la date d'oblitération - A oblitérer dès la montée à bord Valable accompagnée de la carte CMU délivrée par Divia - Le numéro de carte d'ayant droit doit être reporté sur la carte Hebdo	Bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) Une carte d'ayant droit Divia est établie pour la période de validité indiquée sur le justificatif de la CPAM (carte nominative avec photo, n° d'ayant droit, date de validité, nom et adresse du détenteur)
Forfait Découverte (en formule 24 h appellation City Carte intégrée dans un pack d'avantages de l'Office de Tourisme)	1,90 € pour 24 h 3,80 € pour 48h 5,70 € pour 72h	Voyages à volonté 24, 48 ou 72 heures	Congressistes Carte nominative achetée par les organisateurs de Congrès (nom, appellation du Congrès et notification des dates)
PASS PRO annuel	288,00 €	Voyages à volonté du lundi au samedi (jours ouvrés uniquement) du 1er au dernier jour de l'année calendaire	Salarité d'une entreprise ou d'une administration de l'Agglomération Dijonnaise muni d'un justificatif prouvant son appartenance à l'entité concernée
Carte Annuelle Bourgogne Fréquence "+" moins de 26 ans / Franche Comté Fréquence "+" moins de 26 ans TER Bourgogne / Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 21,00 € par mois)	Un seul titre de transport pour voyager à volonté durant 1 an sur l'ensemble du réseau Divia et sur le trajet SNCF choisi sur le réseau TER	Etre âgé de moins de 26 ans et utiliser les réseaux TER Bourgogne ou Franche Comté ainsi que le réseau Divia Billet mensuel TER délivré sur justificatif (carte d'identité ou passeport)
Carte Mensuelle Bourgogne Fréquence "+" moins de 26 ans / Franche Comté Fréquence "+" moins de 26 ans TER Bourgogne / Franche Comté + Divia	selon la destination (part Divia 21,00 € par mois)	Un seul titre de transport pour voyager à volonté du 1er au dernier jour du mois sur l'ensemble du réseau Divia et sur le trajet SNCF choisi sur le réseau TER	Etre âgé de moins de 26 ans et utiliser les réseaux TER Bourgogne ou Franche Comté ainsi que le réseau Divia Billet mensuel TER délivré sur justificatif (carte d'identité ou passeport)

TARIFS DiviaVélo

	Au 1er juillet 2010	Ayants droits
Contrat de location tout public		
DiviaVélo 1 mois	15,00 €	
DiviaVélo 3 mois	30,00 €	
DiviaVélo 6 mois	50,00 €	
DiviaVélo 9 mois	65,00 €	
DiviaVélo 12 mois	80,00 €	
Contrat de location - moins de 26 ans		
DiviaVélo / moins de 26 ans - 1 mois	11,25 €	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo / moins de 26 ans - 3 mois	22,50 €	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo / moins de 26 ans - 6 mois	37,50 €	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo / moins de 26 ans - 9 mois	48,75 €	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport)
DiviaVélo / moins de 26 ans - 12 mois	60,00 €	Etre âgé de moins de 26 ans sur justificatif (carte d'identité ou passeport)
Contrat de location - abonnés Divia et bénéficiaires de la CMU		
DiviaVélo / demi tarif - 1 mois	7,50 €	Etre détenteur d'une carte d'abonné Divia nominative y compris carte CMU
DiviaVélo / demi tarif - 3 mois	15,00 €	Etre détenteur d'une carte d'abonné Divia nominative y compris carte CMU
DiviaVélo / demi tarif - 6 mois	25,00 €	Etre détenteur d'une carte d'abonné Divia nominative y compris carte CMU
DiviaVélo / demi tarif - 9 mois	32,50 €	Etre détenteur d'une carte d'abonné Divia nominative y compris carte CMU
DiviaVélo / demi tarif - 12 mois	40,00 €	Etre détenteur d'une carte d'abonné Divia nominative y compris carte CMU

RÉGLEMENT D'EXPLOITATION
DU SERVICE DE VELO EN LOCATION LONGUE DUREE
DIVIAVELO

RÉGLEMENT D'EXPLOITATION

DU SERVICE DE VELO EN LOCATION LONGUE DUREE

DIVIAVELO

Le service de Vélo en location Longue Durée de l'agglomération dijonnaise est exploité sous le nom commercial "DiviaVélo". Le présent règlement d'exploitation concerne exclusivement l'utilisation de ce service.

1- CONTRAT DE LOCATION DU VELO

La réalisation des tâches attenantes à l'utilisation du service (réalisation des contrats, dépôt des pièces justificatives, dépôt de caution) peut avoir lieu sur les sites suivants :

- Gare SNCF : Espace de Vente Intermodal
- Centre Ville : Agence commerciale Divia
- Site internet dédié : A terme, en cours de réalisation

Les pièces à fournir pour constituer le dossier de location sont :

- une pièce d'identité,
- un chèque de dépôt de garantie d'un montant variable selon le type de vélo emprunté (350 à 1 000 euros)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, GDF,...), ou une carte étudiant
- un justificatif d'abonnement Divia ou de bénéficiaire de la CMU pour bénéficier de la réduction associée

La location est payable à la signature du contrat.

Suite à la constitution du dossier et une fois le contrat de location signé, le client pourra se rendre sur l'un des points de retrait mentionné ci après afin d'y retirer un DiviaVélo.

2- VELOSTATIONS / LIEUX DE RETRAIT DU VELO

Trois points de retrait de vélo) sont proposés sur la commune de Dijon :

- A la Gare SNCF : Vélostation, sur le parvis de la Gare
- En Centre Ville : "La Bécane à Jules" situé 17 rue de l'Île à Dijon
- Campus universitaire : Locaux CROUS situés dans la résidence Chalon sur le campus universitaire Mansart

Le retrait du vélo ne peut se faire que dans l'un de ces trois points relais, aux horaires affichés dans le point de retrait, après constitution d'un dossier auprès d'un des points mentionnés au paragraphe 1.

Le retrait du vélo s'effectue contre présentation du contrat de location signé (mentionné au paragraphe 1) et d'une carte d'identité. Un état des lieux contradictoire sera réalisé. L'EXPLOITANT se réserve le droit de refuser toute demande de location justifiée par l'absence de vélo disponible. Dans ce cas, une 'liste d'attente' sera établie. Le vélo remis au titre du contrat de location est celui identifié par un numéro spécifié sur l'état des lieux.

3 - LES TARIFS DE LOCATION

La gamme tarifaire ci-après fait partie intégrante de ce règlement. Outre les tarifs applicables, elle définit notamment les catégories de tarifs et leurs ayants droits.

TARIFS	Tarif plein	Tarif - 26 ans -25%	Tarif Abonnés Divia et CMU -50%
1 mois	15,00 €	11,25 €	7,50 €
3 mois	30,00 €	22,50 €	15,00 €
6 mois	50,00 €	37,50 €	25,00 €
9 mois	65,00 €	48,75 €	32,50 €
12 mois	80,00 €	60,00 €	40,00 €

Cette gamme tarifaire est actualisée par simple substitution à chaque changement de tarifs au 1^{er} juillet, chaque année. Elle sera complétée en cas de mise en location de vélos pliants ou électriques. Le prix de la location ne comprend pas d'assurance vol ou dégradation du vélo.

4 - VELO / ACCESSOIRES

Dans un premier temps, un seul type de vélo est proposé à la location soit un modèle de ville "classique" par exemple de marque "Lapierre" Sit and Go, modèle "Pearl". Chaque vélo est équipé d'un panier fixe à l'avant, d'une béquille, et d'un antivol.

Un Antivol 'câble' sera mis à disposition avec chaque vélo - et selon les mêmes modalités que le vélo - afin d'attacher de manière sécurisée le vélo à un point fixe (arceau...). En complément, un antivol de type "U" sera remis au CLIENT. D'autres accessoires (ex siège bébé...), payant, pourront être proposés par L'EXPLOITANT.

5 - UTILISATION DU SERVICE DIVIAVELO

Le service est utilisable par toute personne dotée du contrat d'abonnement adapté.

Le contrat de location est conclu intuitu personae. Il s'adresse à une personne physique ayant plus de 15 ans et :

- résidant dans le périmètre de l'agglomération du "Grand Dijon"
- Et/ou étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur sur le territoire du Grand Dijon

Le contrat de location est strictement personnel. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible.

LE CLIENT ne peut souscrire qu'un seul contrat de location et ne peut louer qu'un seul vélo en même temps.

LE CLIENT sera responsable de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa responsabilité civile pour l'usage du vélo tant vis-à-vis de lui-même que des tiers.

LE CLIENT s'engage à ne pas utiliser un "DiviaVélo" hors du périmètre de l'agglomération du "Grand Dijon".

LE CLIENT s'engage à conduire prudemment et à respecter le Code de la Route. Il sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de bris quel que soit l'auteur du dommage. Quelques règles sont à respecter :

- Ne pas utiliser le vélo en dehors des espaces prévus à cet effet
- N'emprunter que des voiries adaptées
- Ne pas transporter d'autres personnes sur le vélo
- Assurer la sécurité et la non dégradation du vélo

Lors de chaque période d'inutilisation du vélo, LE CLIENT s'engage à systématiquement attacher le cadre de son vélo à un support fixe adapté (type barrière...) avec les antivols 'câble' et 'U' fournis avec le vélo.

Le port du casque est vivement recommandé.

Les responsabilités de l'EXPLOITANT sont expressément dérogées en cas d'inobservation de ces prescriptions. Toute dégradation du matériel entraînera des sanctions, notamment les réparations au frais de l'utilisateur ou l'encaissement de la caution.

6 - REPARATIONS / ENTRETIEN DU VELO

LE CLIENT s'engage à restituer le vélo en bon état de fonctionnement. Seule l'usure normale du vélo est prise en charge par L'EXPLOITANT du service DIVIAVELO.

Bien qu'une révision soit offerte par l'EXPLOITANT tous les 6 mois, à une date donnée, l'entretien du vélo est à la charge du CLIENT, qui s'engage à respecter l'aspect original du DiviaVélo, durant toute la durée du contrat. L'entretien et les réparations devront être effectuées dans les 'règles de l'art' en particulier ce qui concerne le changement de pièces. LE CLIENT est libre d'effectuer l'entretien lui-même ou de s'adresser à un vélociste, association ... Si la réparation se fait sur un élément distinctif¹ d'un DiviaVélo, elle doit être impérativement réalisée par le personnel qualifié de "La Bécane à Jules", agissant pour le compte de Keolis Dijon.

Une révision de contrôle gratuite est offerte tous les 6 mois. Les dégradations constatées sur le DiviaVélo, hors usure normale, sont à la charge du bénéficiaire. Les réparations seront réalisées uniquement par la Bécane à Jules et facturées par Keolis Dijon au client, conformément à la grille tarifaire de réparation. En cas de non réalisation de ce contrôle, Keolis Dijon dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du DiviaVélo. Toute usure anormale sera à la charge de l'emprunteur.

Pendant la période de location, LE CLIENT pourra s'adresser au point de location pour obtenir tout conseil d'entretien et contrôle technique du vélo.

En cas de retour d'un vélo présentant des signes d'usure anormale - l'état des lieux contradictoire faisant foi -, les pièces défectueuses ainsi que la main d'oeuvre seront facturées au CLIENT. En cas de détérioration, de son fait ou non, LE CLIENT s'engage à régler à L'EXPLOITANT les frais de remise en état du vélo.

Les tarifs des prestations facturées sont affichés dans le point de retrait des vélos. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réalisation des travaux. En cas de non-paiement des frais de remise en état, le dépôt de garantie sera encaissé.

LE CLIENT ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour trouble de jouissance ou immobilisation du vélo dans le cas de réparations dues à une mauvaise utilisation du vélo ou au non respect des dates de révisions.

7 - PROLONGATION / RESILIATION DE CONTRAT

Au terme du contrat, LE CLIENT peut choisir de prolonger ce dernier sans dépasser une durée maximum de location de 1 an.

Au bout de 1 an de location, une période de carence de 2 mois sera observée avant tout nouveau contrat de location.

LE CLIENT peut à tout moment résilier son contrat de location. Dans ce cas le tarif sera recalculé sur la base de la périodicité inférieure.

¹ Antivol, carter de chaîne, poignées caoutchouc, garde boue, panier, éclairage, roues avant et arrière

8 - DEPOT DE GARANTIE

Lors de la signature du contrat, il est demandé au CLIENT un dépôt de garantie sous forme de chèque bancaire .Son montant varie en fonction du type de vélo. Il est de 350 € pour les vélos de ville.

Le dépôt de garantie n'est pas encaissé lors de la signature du contrat. Il peut l'être dans les cas suivants pour régler :

- soit des impayés,
- soit des réparations (pièces et main d'oeuvre) liées à une dégradation anormale du vélo et non réglées,
- soit des frais de remplacement d'un vélo en cas de vol ou de disparition.

ou en cas de non restitution du vélo à la date prévue.

Le dépôt de garantie sera à renouveler tous les 6 mois, dans la mesure où la durée de location est supérieure à 9 mois. En cas de non renouvellement, DIVIA se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie.

L'EXPLOITANT exercera toute poursuite utile.

Cette caution est rendu au CLIENT au plus tard dans le mois suivant la restitution du vélo et de l'ensemble des accessoires y compris les antivols "câble", "U" (et clef du cadenas) et panier 'en bon état'.

9 - RETOUR DU VELO

Le retour des vélos s'effectue dans l'un des points de retrait. Le retour du vélo et de ses accessoires doit être réalisé au plus tard le dernier jour ouvré de la période de location. La non restitution du vélo à la date prévue expose LE CLIENT au dépôt d'une plainte pénale pour vol et à l'encaissement du dépôt de garantie.

La remise du vélo par un tiers au nom du CLIENT ne saura dégager ce dernier de ses responsabilités.

10 - RENSEIGNEMENTS - RECLAMATIONS

Toute demande de renseignements ou réclamations peut être faite :

- par téléphone auprès de la centrale d'information Mobigo!, au 0 800 10 2004 ;
- directement par écrit auprès de l'entreprise ou par courriel ;
- ou auprès de 'une hôtesse à l'agence commerciale ou à l'EVI.

11- PERTE - VOL

LE CLIENT s'engage à déclarer à L'EXPLOITANT immédiatement tout accident, perte, vol ou destruction du vélo ou accessoires mis à disposition.

En cas de vol, une déclaration auprès des services de police est obligatoire. Le n° « Bicycode » du DiviaVélo devra être mentionné. DIVIA encaissera l'intégralité du dépôt de garantie.

Le montant de la réparation sera évalué par L'EXPLOITANT et facturé au CLIENT immédiatement. À défaut, L'EXPLOITANT se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du dépôt de garantie.

En cas de non restitution du vélo à la date prévue de retour, L'EXPLOITANT encaissera l'intégralité du dépôt de garantie.

Annexe 5 de l'avenant N° 2

NOMENCLATURE DES GRILLES DE L'ANNEXE 5

Grille 1 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus avant le tramway avec navette centre ville

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à la mise en service du tramway avec navette centre ville

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation tramway

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec navette centre ville

Grille 8 : Décomposition des coûts de déménagement du dépôt et du PCC et des missions préparatoires à l'arrivée du tramway

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport pour les PMR (DiviAccès)

Grille 1 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus avant le tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire							
Lignes régulières							
Nombre de kilomètres en ligne	8 224 700	8 216 800					
Nombre de kilomètres haut le pied	897 100	901 000					
Nombre de kilomètres techniques	93 300	93 200					Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres	9 215 100	9 211 000					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	178	178					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	24	24					
TOTAL Véhicules	202	202					
DiviaProxi							
Nombre de kilomètres en ligne							
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres	0	0					
Nombre de véhicules							
en ligne							
réserve							
TOTAL Véhicules	0	0					
Circuits spécialisés scolaires							
Nombre de kilomètres en ligne							
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres	0	0					
Nombre de véhicules							
en ligne							
réserve							
TOTAL Véhicules	0	0					
TOTAL DÉLÉGATAIRE							
Nombre de kilomètres en ligne	8 224 700	8 216 800					
Nombre de kilomètres haut le pied	897 100	901 000					
Nombre de kilomètres techniques	93 300	93 200					Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres	9 215 100	9 211 000					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	178	178					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	24	24					
TOTAL Véhicules	202	202					
Service sous traité par le délégataire							
Lignes régulières							
Nombre de kilomètres en ligne	643 320	657 900					
Nombre de kilomètres haut le pied	237 970	222 140					
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres	881 290	880 040					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	15	15					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	2	2					
TOTAL Véhicules	17	17					
DiviaProxi							
Nombre de kilomètres en ligne	29 440	30 070					
Nombre de kilomètres haut le pied	38 530	37 640					
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres	67 970	67 710					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	4	4					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	1	1					
TOTAL Véhicules	5	5					
Circuits spécialisés scolaires							
Nombre de kilomètres en ligne	67 650	68 920					
Nombre de kilomètres haut le pied	128 990	133 340					
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres	196 640	202 260					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	16	16					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	2	2					
TOTAL Véhicules	18	18					
TOTAL SOUS TRAITANTS							
Nombre de kilomètres en ligne	740 410	756 890					
Nombre de kilomètres haut le pied	405 490	393 120					
Nombre de kilomètres techniques	0	0					
TOTAL kilomètres	1 145 900	1 150 010					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	35	35					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	5	5					
TOTAL Véhicules	40	40					
ENSEMBLE DU RESEAU							
Nombre de kilomètres en ligne	8 965 110	8 973 690					
Nombre de kilomètres haut le pied	1 302 590	1 294 120					
Nombre de kilomètres techniques	93 300	93 200					Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres	10 361 000	10 361 010					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne	213	213					Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	29	29					
TOTAL Véhicules	242	242					

Grille 1 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus avant le tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire							
HEURES DE CONDUCTEURS							
Nombre d'heures de conduite en ligne	579 710	579 500					
- dont service régulier en journée	560 760	560 500					
- dont service régulier en service de nuit	18 950	19 000					
Nombre d'heures de conduite en haut le pied	34 840	35 020					
Nombre d'heures productives / conducteur / an	1 215	1 223					Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an	312	305					Correspond aux heures de hlp, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an	350	353					Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC	1 877	1 881					
Nombre de conducteurs (ETC)	477,0	474,0					
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION							
Détail du coût du poste conducteur/an	0	0					
salaires brut mensuel	33 223 €	33 482 €					
charges sociales	14 149 €	14 259 €					
- dont allègements bas salaires	-44 €	-44 €					
charges fiscales	1 822 €	1 834 €					
autres charges (dont tenue du personnel)	290 €	293 €					
à déduire : indemnités journalières de SS	-1 146 €	-1 103 €					
TOTAL coût du poste conducteur/an	48 338 €	48 765 €					
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN	23 057 300 €	23 114 400 €					
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)	45 800 €	38 100 €					
Coût de l'heure payée par conducteur	25,75 €	25,92 €					
Coût de l'heure de conduite en ligne	39,77 €	39,89 €					
Coût de conduite / Km	2,53 €	2,54 €					
ancienneté moyenne du personnel (en années)	46,8	47,0					
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)	16,3%	15,9%					
Détail du coût du poste contrôleur/an	0	0					
salaires brut mensuel	35 500 €	35 445 €					
charges sociales	14 952 €	14 922 €					
- dont allègements bas salaires	0 €	0 €					
Charges fiscales	1 934 €	1 929 €					
autres charges (dont tenue du personnel)	296 €	301 €					
à déduire : indemnités journalières de SS	-1 072 €	-1 078 €					
TOTAL coût du poste contrôleur / an	51 610 €	51 519 €					
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN	1 496 700 €	1 458 000 €					
Nombre de contrôleurs (ETC)	29,0	28,3					
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN	24 599 800 €	24 610 500 €					Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS							
véhicules de service	62 000 €	195 000 €					
Informatique	180 000 €	345 000 €					
meublement matériel de bureau	13 000 €	95 000 €					
Outillage	51 000 €	739 000 €					Dont 607 K€ en 2012 pour les IF Tram
autres biens	137 500 €	114 000 €					
Total des autres investissements	443 500 €	1 488 000 €					
Amortissements	506 000 €	646 700 €					
frais financiers	74 000 €	86 900 €					
Total coût annuel de détention	580 000 €	733 600 €					
TOTAL /an coût de détention des matériels	580 000 €	733 600 €					
IV. ASSURANCE DES VEHICULES							
Assurance du matériel roulant bus	661 700 €	630 500 €					
Assurances véhicules de service	13 000 €	13 000 €					
TOTAL ASSURANCES VEHICULES	674 700 €	643 500 €					
V. FRAIS KILOMETRIQUES							
Energie							
- Gazole	2 349 500 €	2 328 700 €					
- dont TIPP	-98 100 €	-97 200 €					
- Carburant avenant	7 100 €	5 800 €					
- GNV	1 208 200 €	1 196 200 €					
- dont TIGNV							
Lubrifiants	57 000 €	57 000 €					
Pneumatiques	222 100 €	222 100 €					
entretien des matériels							
effectif personnel atelier ETC	35,5	35,5					
pièces de rechange	841 100 €	841 100 €					Net des remboursements d'accidents
main d'oeuvre							
salaires brut	1 260 400 €	1 265 400 €					
charges sociales	543 100 €	542 700 €					
- dont allègements bas salaires	-100 €	-600 €					
Charges fiscales	70 300 €	70 300 €					
autres charges (dont tenue du personnel)	16 000 €	26 000 €					
à déduire : indemnités journalières de SS	-7 600 €	-7 600 €					
sous-traitance	221 900 €	226 600 €					
Entretien Avenant	7 200 €	6 000 €					
total entretien	3 231 500 €	3 249 600 €					
lavage	409 600 €	409 600 €					
TOTAL /an	7 205 900 €	7 189 900 €					
soit un coût / Km	0,78 €	0,78 €					
Dont coût / Km Hors frais de personnel	0,58 €	0,57 €					
VI. RENOVIATION DES AUTOBUS							
Nombre de bus rénovés	0	0					Non proposé
Coût annuel des rénovations	0 €	0 €					

Grille 1 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus avant le tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING							
Conception, édition, diffusion,....	233 000 €	228 000 €					Yc la signalétique réseau
campagnes d'information et de promotion	85 000 €	110 000 €					
campagnes de lancement du tramway	0 €	0 €					
enquête OD	0 €	0 €					
enquête satisfaction	12 000 €	12 000 €					
enquête fraude	15 000 €	3 000 €					
autres enquêtes	137 900 €	64 000 €					
TOTAL /an	482 900 €	417 000 €					
VIII. GESTION DE LA BILLETTIQUE et du SAE - SAE							
VIII- 1 La billettique							
Assistance à Maîtrise d'Œuvre	40 000 €						
Fonctionnement							
Effectifs personnel ETC	1,5	0,0					Non chiffré
salaires	49 300 €	0 €					
charges sociales	24 700 €	0 €					
autres charges							
Consommables	0 €	0 €					
Sous traitance	0 €	0 €					
Total Billettique	114 000 €	0 €					
VIII- 2 SAE - SAI							
Effectifs personnel ETC	2,0	1,3					
salaires	81 200 €	48 800 €					
charges sociales	39 800 €	23 900 €					
autres charges							
Consommables	6 000 €	6 000 €					
Sous traitance	326 500 €	345 700 €					
Total SAE - SAI	453 500 €	424 400 €					
TOTAL billettique et SAE - SAI /an	567 500 €	424 400 €					
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL							
frais de personnel							
effectif	7,0	6,0					
salaires	209 000 €	174 700 €					
charges sociales	102 400 €	85 700 €					
autres charges							
total frais de personnel	311 400 €	260 400 €					
frais de gestion	0 €	0 €					
autres frais	12 000 €	12 000 €					Nettoyage, gardiennage, électricité
TOTAL /an	323 400 €	272 400 €					
X. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS							
TOTAL /an	233 400 €	236 200 €					Contrat + remboursement des frais annexes
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS							
frais matériels	45 000 €	45 000 €					
main d'oeuvre	96 700 €	97 400 €					
effectif (etc)	2,0	2,0					
prestation externe	195 100 €	195 100 €					Dont 120 000 € pour les abribus
TOTAL /an	336 800 €	337 500 €					
XII. GESTION DES PARCS RELAIS							
frais de personnel							
effectif							
salaires							
charges sociales							
autres charges							
total frais de personnel	0 €	0 €					
frais de gestion	0 €	0 €					
autres frais	7 700 €	7 700 €					Nettoyage
TOTAL /an	7 700 €	7 700 €					
XIII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES							
Lignes régulières	2 534 300 €	2 533 600 €					
DiviaProxi	194 400 €	194 400 €					
Circuits scolaires	509 000 €	519 400 €					
TOTAL /an	3 237 700 €	3 247 400 €					
soit un coût / Km	2,83 €	2,82 €					

Grille 1 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus avant le tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. FRAIS GENERAUX							
1. Rémunérations personnel							
<i>Encadrement</i>							Personnels Keolis détachés
effectif ETC	12,1	12,2					
salaires	880 700 €	886 300 €					
charges sociales	449 200 €	452 000 €					
total encadrement	1 329 900 €	1 338 300 €					
<i>Maîtrise</i>							
effectif ETC (méthode, marketing)	35,5	36,9					
salaires	1 495 600 €	1 541 700 €					
charges sociales	731 100 €	754 000 €					
total maîtrise	2 226 700 €	2 295 700 €					
<i>Autres personnels</i>							
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)	32,0	31,0					
salaires	936 100 €	919 400 €					
charges sociales	447 700 €	441 100 €					
total autres personnels	1 383 800 €	1 360 500 €					
TOTAL personnel / an	4 940 400 €	4 994 500 €					
2. autres frais							
autres taxes	139 200 €	140 800 €					
taxe sur les salaires							Voir mémoire financier
taxe professionnelle							Voir mémoire financier
formation	-40 300 €	-183 800 €					Hors rémunération des stagiaires
- dont prises en charge	-346 100 €	-344 800 €					Remboursements OPCA dans la limite des sommes versées soit 1,7% des salaires bruts
assurance dépôt	29 000 €	29 000 €					Dommmages aux biens et installations
assistance technique (siège et DD)	1 250 000 €	1 249 000 €					Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers							
commissions dépositaires	183 200 €	190 500 €					
transport de fonds	38 000 €	38 000 €					
voyages et déplacements	42 000 €	42 000 €					
missions réceptions	36 000 €	36 000 €					
autres							
fournitures							
eau, gaz, électricité	172 000 €	171 100 €					
véhicules de service	91 600 €	94 600 €					
honoraires	185 500 €	71 000 €					
gardienage	161 800 €	161 800 €					
contrats maintenance locaux	45 000 €	35 000 €					
nettoyage et entretien des locaux	90 300 €	100 900 €					
frais postaux et télécom.	126 900 €	129 900 €					
fournitures de bureau	35 000 €	35 000 €					
informatique, bureautique	244 000 €	255 500 €					
documentation	8 000 €	8 000 €					
médailles	2 500 €	2 500 €					Gratifications comprises dans les salaires
autres	577 300 €	622 300 €					
TOTAL frais divers et autres	2 039 100 €	1 994 100 €					
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	8 357 400 €	8 223 600 €					
XIV. ALEAS							
	1 048 700 €	1 045 100 €					
	2,3%	2,3%					
RECAPITULATION COÛT TOTAL							
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	24 599 800 €	24 610 500 €					
III AUTRES INVESTISSEMENTS	580 000 €	733 600 €					
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	674 700 €	643 500 €					
V. FRAIS KILOMETRIQUES	7 205 900 €	7 189 900 €					
VI. RENOVATION DES AUTOBUS	0 €	0 €					
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING	482 900 €	417 000 €					
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SA	567 500 €	424 400 €					
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL	323 400 €	272 400 €					
IX. GESTION DU POLE MULTIMODAL, INFO, RESA	233 400 €	236 200 €					
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS	336 800 €	337 500 €					
XII. GESTION DES PARCS RELAIS	7 700 €	7 700 €					
XIII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES	3 237 700 €	3 247 400 €					
XIV. FRAIS GENERAUX	8 357 400 €	8 223 600 €					
XIV. ALEAS	1 048 700 €	1 045 100 €					
TOTAL COÛTS	47 655 900 €	47 388 800 €					
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	4,60	4,57					
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)	4,10	4,08					

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Annexe 5 de l'avenant N° 2

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire							
Lignes régulières							
Nombre de kilomètres en ligne			6 612 900	6 606 100	6 618 300	6 664 300	
Nombre de kilomètres haut le pied			514 800	514 300	514 900	517 300	
Nombre de kilomètres techniques			79 600	79 400	79 600	80 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres			7 207 300	7 199 800	7 212 800	7 261 900	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			132	132	132	132	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			14	14	14	14	
TOTAL Véhicules			146	146	146	146	
DiviaProxi							
Nombre de kilomètres en ligne			0	0	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied			0	0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	
TOTAL kilomètres			0	0	0	0	
Nombre de véhicules							
en ligne			0	0	0	0	
réserve			0	0	0	0	
TOTAL Véhicules			0	0	0	0	
Circuits spécialisés scolaires							
Nombre de kilomètres en ligne			0	0	0	0	
Nombre de kilomètres haut le pied			0	0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	
TOTAL kilomètres			0	0	0	0	
Nombre de véhicules							
en ligne			0	0	0	0	
réserve			0	0	0	0	
TOTAL Véhicules			0	0	0	0	
TOTAL DELEGATAIRE							
Nombre de kilomètres en ligne			6 612 900	6 606 100	6 618 300	6 664 300	
Nombre de kilomètres haut le pied			514 800	514 300	514 900	517 300	
Nombre de kilomètres techniques			79 600	79 400	79 600	80 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres			7 207 300	7 199 800	7 212 800	7 261 900	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			132	132	132	132	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			14	14	14	14	
TOTAL Véhicules			146	146	146	146	
Service sous traité par le délégataire							
Lignes régulières							
Nombre de kilomètres en ligne			1 084 010	1 082 350	1 085 810	1 093 710	
Nombre de kilomètres haut le pied			110 530	110 330	105 730	106 420	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres			1 194 540	1 192 680	1 191 540	1 200 130	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			18	18	18	18	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			2	2	2	2	
TOTAL Véhicules			20	20	20	20	
DiviaProxi							
Nombre de kilomètres en ligne			27 250	27 210	27 280	27 530	
Nombre de kilomètres haut le pied			30 420	30 480	30 510	30 790	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres			57 670	57 690	57 790	58 320	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			2	2	2	2	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			1	1	1	1	
TOTAL Véhicules			3	3	3	3	
Circuits spécialisés scolaires							
Nombre de kilomètres en ligne			58 040	58 260	58 040	58 040	
Nombre de kilomètres haut le pied			97 940	98 400	97 940	97 940	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres			155 980	156 660	155 980	155 980	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			14	14	14	14	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			1	1	1	1	
TOTAL Véhicules			15	15	15	15	
TOTAL SOUS TRAITANTS							
Nombre de kilomètres en ligne			1 169 300	1 167 820	1 171 130	1 179 280	
Nombre de kilomètres haut le pied			238 890	239 210	234 180	235 150	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres			1 408 190	1 407 030	1 405 310	1 414 430	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			34	34	34	34	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			4	4	4	4	
TOTAL Véhicules			38	38	38	38	
ENSEMBLE DU RESEAU							
Nombre de kilomètres en ligne			7 782 200	7 773 920	7 789 430	7 843 580	
Nombre de kilomètres haut le pied			753 690	753 510	749 080	752 450	
Nombre de kilomètres techniques			79 600	79 400	79 600	80 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres			8 615 490	8 606 830	8 618 110	8 676 330	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			166	166	166	166	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			18	18	18	18	
TOTAL Véhicules			184	184	184	184	

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire							
HEURES DE CONDUCTEURS							
Nombre d'heures de conduite en ligne			461 530	459 220	460 420	464 250	
- dont service régulier en journée			447 690	445 390	446 590	450 370	
- dont service régulier en service de nuit			13 840	13 830	13 830	13 880	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied			21 383	21 380	21 398	21 507	
Nombre d'heures productives / conducteur / an			1 289	1 285	1 291	1 318	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an			258	262	263	253	Correspond aux heures de h/p, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an			361	363	356	336	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentéisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC			1 908	1 910	1 910	1 907	
Nombre de conducteurs (ETC)			358,1	357,3	356,6	352,3	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION							
Détail du coût du poste conducteur/an							
salaires brut mensuel			34 513 €	34 365 €	34 338 €	33 924 €	
charges sociales			14 762 €	14 713 €	14 706 €	14 527 €	
- dont allègements bas salaires			-45 €	-45 €	-45 €	-45 €	
charges fiscales			1 896 €	1 891 €	1 890 €	1 867 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			308 €	312 €	312 €	318 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-1 044 €	-996 €	-986 €	-988 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an			50 435 €	50 285 €	50 260 €	49 648 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN			18 059 800 €	17 964 900 €	17 924 300 €	17 491 200 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)			36 800 €	37 000 €	36 300 €	36 700 €	
Coût de l'heure payée par conducteur			26,44 €	26,32 €	26,31 €	26,03 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne			39,13 €	39,12 €	38,93 €	37,68 €	
Coût de conduite / Km			2,53 €	2,52 €	2,51 €	2,44 €	
ancienneté moyenne du personnel (en années)			46,9	46,9	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)			16,1%	15,7%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an							
salaires brut mensuel			36 368 €	37 300 €	36 729 €	35 693 €	
charges sociales			15 325 €	15 671 €	15 471 €	15 004 €	
- dont allègements bas salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales			1 982 €	2 029 €	2 000 €	1 943 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			303 €	295 €	305 €	301 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-1 079 €	-1 071 €	-1 061 €	-1 039 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an			52 899 €	54 224 €	53 444 €	51 902 €	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN			1 193 400 €	1 223 300 €	1 205 700 €	1 170 900 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)			22,6	22,6	22,6	22,6	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN			19 290 000 €	19 225 200 €	19 166 300 €	18 698 800 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS							
véhicules de service			145 000 €	147 000 €	132 000 €	87 000 €	
Informatique			40 000 €	155 000 €	40 000 €	40 000 €	
meublier matériel de bureau			6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Outillage			47 000 €	32 000 €	27 000 €	17 000 €	
autres biens			80 000 €	134 000 €	137 800 €	0 €	
Total des autres investissements			318 000 €	471 000 €	339 800 €	147 000 €	
Amortissements			513 700 €	437 500 €	425 200 €	391 100 €	
frais financiers			85 600 €	75 200 €	67 300 €	56 600 €	
Total coût annuel de détention			599 300 €	512 700 €	492 500 €	447 700 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels			599 300 €	512 700 €	492 500 €	447 700 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES							
Assurance du matériel roulant bus			444 400 €	444 400 €	444 400 €	444 400 €	
Assurances véhicules de service			12 100 €	12 100 €	12 100 €	12 100 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES			456 500 €	456 500 €	456 500 €	456 500 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES							
Energie							
- Gazole			1 478 600 €	1 480 000 €	1 486 600 €	1 501 800 €	
- dont TIPP			-61 700 €	-61 800 €	-62 100 €	-62 700 €	
- Carburant avenant			5 800 €	5 800 €	5 700 €	6 000 €	
- GNV			1 335 300 €	1 334 100 €	1 336 400 €	1 345 200 €	
- dont TIGNV			0 €	0 €	0 €	0 €	
Lubrifiants			44 600 €	44 500 €	44 600 €	44 900 €	
Pneumatiques			177 500 €	177 300 €	177 600 €	178 800 €	
entretien des matériels							
effectif personnel atelier ETC			21,2	21,0	21,4	21,0	
pièces de rechange			779 600 €	840 700 €	972 500 €	1 234 800 €	
main d'oeuvre							
salaires brut			840 600 €	838 800 €	860 100 €	875 700 €	
charges sociales			362 800 €	361 000 €	368 300 €	375 400 €	
- dont allègements bas salaires			0 €	-300 €	-1 400 €	-900 €	
Charges fiscales			46 900 €	46 800 €	47 900 €	48 600 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			8 800 €	8 600 €	8 100 €	8 000 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-5 000 €	-5 000 €	-5 100 €	-4 900 €	
sous-traitance			58 000 €	-2 300 €	-127 800 €	-391 400 €	
Entretien Avenant			6 300 €	6 400 €	6 400 €	6 700 €	
total entretien			2 320 100 €	2 316 800 €	2 352 600 €	2 376 600 €	
lavage			300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
TOTAL /an			5 439 800 €	5 436 700 €	5 481 300 €	5 529 600 €	
soit un coût / Km			0,75 €	0,76 €	0,76 €	0,76 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel			0,58 €	0,58 €	0,58 €	0,58 €	
VI. RENOVIATION DES AUTOBUS							
Nombre de bus rénovés			0	0	0	0	
Coût annuel des rénovations			0 €	0 €	0 €	0 €	

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING							
Conception, édition, diffusion,....			333 700 €	179 700 €	179 700 €	179 700 €	
campagnes d'information et de promotion			80 600 €	72 500 €	84 600 €	72 500 €	
campagnes de lancement du tramway			0 €	0 €	0 €	0 €	
enquête OD					682 000 €		
enquête satisfaction			12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	
enquête fraude			3 000 €	20 000 €	3 000 €	3 000 €	
autres enquêtes			60 000 €	72 000 €	60 000 €	84 000 €	
TOTAL /an			489 300 €	356 200 €	1 021 300 €	351 200 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTEQUE et du SAE - SAI							
VIII- 1 La billettique							
Assistance à Maîtrise d'Oeuvre			0 €	0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement							
Effectifs personnel ETC			0,0	0,0	0,0	0,0	
salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	Non chiffrée
charges sociales			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres charges			0 €	0 €	0 €	0 €	
Consommables			0 €	0 €	0 €	0 €	
Sous traitance			0 €	0 €	0 €	0 €	
Total Billettique			0 €	0 €	0 €	0 €	
VIII- 2 SAE - SAI							
Effectifs personnel ETC			0,0	0,0	0,0	0,0	
salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
charges sociales			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres charges			0 €	0 €	0 €	0 €	
Consommables			6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
Sous traitance			345 700 €	345 700 €	345 700 €	345 700 €	
Total SAE - SAI			351 700 €	351 700 €	351 700 €	351 700 €	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an			351 700 €	351 700 €	351 700 €	351 700 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL							
frais de personnel							
effectif			6,0	6,0	6,0	6,0	
salaires			175 400 €	178 300 €	177 500 €	181 000 €	
charges sociales			86 000 €	86 900 €	87 100 €	88 600 €	
autres charges			0 €	0 €	0 €	0 €	
total frais de personnel			261 400 €	265 200 €	264 600 €	269 600 €	
frais de gestion			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres frais			12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Nettoyage, gardiennage, électricité
TOTAL /an			273 400 €	277 200 €	276 600 €	281 600 €	
X. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS							
TOTAL /an			236 200 €	229 800 €	229 800 €	229 800 €	Contrat + remboursement des frais annexes
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS							
frais matériels			45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	
main d'oeuvre			103 400 €	94 300 €	79 200 €	86 200 €	
effectif (etc)			2,0	2,0	2,0	2,0	
prestation externe			195 100 €	195 100 €	195 100 €	195 100 €	Dont 120 000 € pour les abribus
TOTAL /an			343 500 €	334 400 €	319 300 €	326 300 €	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS							
frais de personnel							
effectif							
salaires							
charges sociales							
autres charges							
total frais de personnel							
frais de gestion			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres frais			0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL /an			0 €	0 €	0 €	0 €	
XIII. CÔUT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES							
Lignes régulières			3 340 800 €	3 340 800 €	3 340 700 €	3 340 700 €	
DiviaProxi			183 100 €	182 700 €	183 200 €	184 700 €	
Circuits scolaires			435 300 €	437 000 €	435 300 €	435 300 €	
TOTAL /an			3 959 200 €	3 960 300 €	3 959 200 €	3 960 700 €	
soit un coût / Km			2,81 €	2,81 €	2,82 €	2,80 €	

Annexe 5 de l'avenant N° 2

Grille 3 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré à l'arrivée du tramway avec navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. FRAIS GENERAUX							
1. Rémunérations personnel							
Encadrement							
effectif ETC			14,5	14,5	14,5	14,5	Personnels Keolis détachés
salaires (Mise à disposition Keolis)			999 200 €	999 100 €	999 100 €	999 200 €	
charges sociales			509 500 €	509 500 €	509 500 €	509 600 €	
total encadrement			1 508 700 €	1 508 600 €	1 508 600 €	1 508 800 €	
Maîtrise							
effectif ETC (méthode, marketing)			37,1	37,6	37,1	36,3	
salaires			1 574 500 €	1 624 500 €	1 614 500 €	1 571 800 €	
charges sociales			772 200 €	794 500 €	791 200 €	770 200 €	
total maîtrise			2 346 700 €	2 419 000 €	2 405 700 €	2 342 000 €	
Autres personnels							
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)			28,0	26,7	26,7	26,8	
salaires			829 500 €	813 400 €	774 400 €	798 800 €	
charges sociales			398 600 €	390 500 €	370 500 €	385 300 €	
total autres personnels			1 228 100 €	1 203 900 €	1 144 900 €	1 184 100 €	
TOTAL personnel / an			5 083 500 €	5 131 500 €	5 059 200 €	5 034 900 €	
2. autres frais							
autres taxes			108 400 €	110 200 €	111 800 €	112 200 €	
taxe sur les salaires							Voir mémoire financier
taxe professionnelle							Voir mémoire financier
formation			-128 200 €	-68 100 €	-81 600 €	-101 000 €	
- dont prises en charge			-336 400 €	-347 300 €	-345 900 €	-339 800 €	
assurance dépôt			29 000 €	29 000 €	29 000 €	29 000 €	
assistance technique (siège et DD)			1 119 100 €	1 105 500 €	1 116 700 €	1 098 700 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers							
commissions dépositaires			176 400 €	189 800 €	200 500 €	203 900 €	
transport de fonds			30 600 €	30 600 €	30 600 €	30 600 €	
voyages et déplacements			33 800 €	33 800 €	33 800 €	33 800 €	
missions réceptions			29 000 €	29 000 €	29 000 €	29 000 €	
autres							
fournitures			0 €	0 €	0 €	0 €	
eau, gaz, électricité			128 600 €	128 600 €	128 600 €	128 600 €	
véhicules de service			76 200 €	76 200 €	76 200 €	76 200 €	
honoraires			115 200 €	57 200 €	57 200 €	57 200 €	
gardienage			135 200 €	135 200 €	135 200 €	135 200 €	
contrats maintenance locaux			12 100 €	12 100 €	16 100 €	20 100 €	
nettoyage et entretien des locaux			89 800 €	88 200 €	87 700 €	87 700 €	
frais postaux et télécom.			102 400 €	102 400 €	102 400 €	102 400 €	
fournitures de bureau			31 400 €	31 400 €	31 400 €	31 400 €	
informatique, bureautique			219 500 €	212 500 €	212 600 €	212 600 €	
documentation			7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	
médailles			2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
autres			573 000 €	470 400 €	464 700 €	455 200 €	
TOTAL frais divers et autres			1 763 000 €	1 607 000 €	1 615 800 €	1 613 700 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX			7 974 800 €	7 915 100 €	7 850 900 €	7 787 500 €	
XIV. ALEAS							
			892 300 €	884 200 €	896 700 €	869 800 €	
			2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	
RECAPITULATION COÛT TOTAL							
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			19 290 000 €	19 225 200 €	19 166 300 €	18 698 800 €	
III AUTRES INVESTISSEMENTS			599 300 €	512 700 €	492 500 €	447 700 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES			456 500 €	456 500 €	456 500 €	456 500 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES			5 439 800 €	5 436 700 €	5 481 300 €	5 529 600 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS			0 €	0 €	0 €	0 €	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING			489 300 €	356 200 €	1 021 300 €	351 200 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI			351 700 €	351 700 €	351 700 €	351 700 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL			273 400 €	277 200 €	276 600 €	281 600 €	
IX. GESTION DU POLE MULTIMODAL, INFO, RESA			236 200 €	229 800 €	229 800 €	229 800 €	
XI. ENTRETIEN DES ABRIBUS POINTS D'ARRETS			343 500 €	334 400 €	319 300 €	326 300 €	
XII. GESTION DES PARCS RELAIS			0 €	0 €	0 €	0 €	
XIII. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES			3 959 200 €	3 960 300 €	3 959 200 €	3 960 700 €	
XIV. FRAIS GENERAUX			7 974 800 €	7 915 100 €	7 850 900 €	7 787 500 €	
XIV. ALEAS			892 300 €	884 200 €	896 700 €	869 800 €	
TOTAL COÛTS			40 306 000 €	39 940 000 €	40 502 100 €	39 291 200 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)			4,68 €	4,64 €	4,70 €	4,53 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)			4,11 €	4,08 €	4,14 €	3,98 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Nombre de kilomètres en ligne			2 121 700	2 120 900	2 123 200	2 135 500	
Nombre de kilomètres haut le pied			51 600	51 700	51 300	52 000	
Nombre de kilomètres techniques			14 300	14 300	14 400	14 400	Essais, visites techniques
TOTAL kilomètres			2 187 600	2 186 900	2 188 900	2 201 900	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de rames							
en ligne			28	28	28	28	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			4	4	4	4	
TOTAL Véhicules			32	32	32	32	
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire							
HEURES DE CONDUCTEURS							
Nombre d'heures de conduite en ligne			129 070	128 850	128 620	128 760	
- dont service régulier en journée			114 930	114 710	114 470	114 560	
- dont service régulier en service de nuit			14 140	14 140	14 150	14 200	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied			3 527	3 530	3 532	3 553	
Nombre d'heures productives / conducteur / an			1 123	1 196	1 232	1 236	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an			424	351	321	335	Correspond aux heures de hip, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an			360	364	356	336	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentisme
TOTAL HEURES PAYÉES/AN / CONDUCTEUR ETC			1 908	1 910	1 910	1 907	
Nombre de conducteurs (ETC)			114,9	107,7	104,4	104,2	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION							
Détail du coût du poste conducteur/an			0	0	0	0	
Salaire brut mensuel			38 300 €	38 677 €	38 792 €	38 094 €	
Charges sociales			16 382 €	16 560 €	16 614 €	16 312 €	
- dont allègements bas salaires			-50 €	-51 €	-51 €	-50 €	
Charges fiscales			2 104 €	2 128 €	2 135 €	2 096 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			341 €	351 €	352 €	357 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-1 158 €	-1 121 €	-1 113 €	-1 109 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an			55 969 €	56 595 €	56 780 €	55 750 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN			6 431 700 €	6 097 600 €	5 925 900 €	5 809 000 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)							
Coût de l'heure payée par conducteur			29,34 €	29,63 €	29,73 €	29,23 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne			49,83 €	47,32 €	46,07 €	45,11 €	
Coût de conduite / Km			2,96	2,81	2,73	2,66	
ancienneté moyenne du personnel (en années)			46,9	46,9	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)			16,1%	15,7%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an			0	0	0	0	
Salaire brut mensuel			36 368 €	37 300 €	36 729 €	35 693 €	
Charges sociales			15 325 €	15 671 €	15 471 €	15 004 €	
- dont allègements bas salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales			1 982 €	2 029 €	2 000 €	1 943 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			308 €	317 €	317 €	292 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-1 079 €	-1 071 €	-1 061 €	-1 039 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an			52 904 €	54 246 €	53 456 €	51 893 €	
COÛT GLOBAL CONTROLE / AN			287 800 €	295 100 €	290 800 €	282 300 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)			5,4	5,4	5,4	5,4	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN			6 719 500 €	6 392 700 €	6 216 700 €	6 091 300 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS							
véhicules de service							
Informatique							
meublier matériel de bureau							
Outils		607 000 €					
autres biens							
Total des autres investissements		607 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Amortissements			123 900 €	105 600 €	102 600 €	94 300 €	
frais financiers			20 700 €	18 100 €	16 200 €	13 700 €	
Total coût annuel de détention			144 600 €	123 700 €	118 800 €	108 000 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels			144 600 €	123 700 €	118 800 €	108 000 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES							
Assurance du matériel roulant Tramway			54 400 €	54 400 €	54 400 €	54 400 €	
Assurances véhicules de service			2 900 €	2 900 €	2 900 €	2 900 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES			57 300 €	57 300 €	57 300 €	57 300 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES							
Energie électrique			838 700 €	838 400 €	839 100 €	844 200 €	
entretien des matériels							
Effectif personnel ETC			27,6	31,7	32,4	32,6	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
main d'oeuvre							
Salaire brut			967 200 €	1 125 600 €	1 161 400 €	1 183 200 €	
Charges sociales			415 600 €	484 500 €	501 300 €	510 700 €	
- dont allègements bas salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales			53 900 €	62 700 €	64 700 €	66 100 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
autres charges (dont tenue du personnel)			11 400 €	13 000 €	12 200 €	12 300 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-5 600 €	-6 500 €	-6 700 €	-7 100 €	
sous-traitance			400 900 €	529 500 €	756 700 €	1 157 600 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
lavage			165 900 €	165 900 €	165 900 €	165 900 €	
TOTAL /an			2 848 000 €	3 213 100 €	3 494 600 €	3 932 900 €	Dont renouvellement des bandages de roues sur 3 rames en 2016
soit un coût / Km			1,30 €	1,47 €	1,60 €	1,79 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel			0,64 €	0,70 €	0,80 €	0,98 €	

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING							
Conception, édition, diffusion.....			44 300 €	43 300 €	43 300 €	43 300 €	
campagnes d'information et de promotion			19 400 €	17 500 €	20 400 €	17 500 €	
campagnes de lancement des tronçons			350 000 €				
TOTAL /an			413 700 €	60 800 €	63 700 €	60 800 €	
VII. GESTION DES STATIONS							
frais de personnel							
effectif			0,0	0,0	0,0	0,0	
salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
charges sociales			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres charges			0 €	0 €	0 €	0 €	
total frais de personnel			0 €	0 €	0 €	0 €	
frais de gestion			348 500 €	348 500 €	348 500 €	348 500 €	
autres frais			7 900 €	26 200 €	47 400 €	59 600 €	Maintenance des IF en station hors distributeurs
TOTAL /an			356 400 €	374 700 €	395 900 €	408 100 €	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS							
frais de personnel							
effectif							
salaires							
charges sociales							
autres charges							
total frais de personnel			0 €	0 €	0 €	0 €	
frais de gestion			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres frais			15 400 €	15 400 €	15 400 €	15 400 €	Nettoyage et coûts techniques
TOTAL /an			15 400 €	15 400 €	15 400 €	15 400 €	
IX. FRAIS GENERAUX							
1. Rémunérations personnel							
Encadrement							
effectif ETC			3,5	3,5	3,5	3,5	
salaires			240 900 €	241 000 €	241 000 €	240 900 €	
charges sociales			122 900 €	122 900 €	122 900 €	122 800 €	
total encadrement			363 800 €	363 900 €	363 900 €	363 700 €	
Maîtrise							
effectif ETC (méthode, marketing, suivi de l'exploitation)			8,9	9,1	8,9	8,7	
salaires			379 600 €	392 000 €	389 400 €	378 900 €	
charges sociales			186 200 €	191 700 €	190 800 €	185 700 €	
total maîtrise			565 800 €	583 700 €	580 200 €	564 600 €	
Autres personnels							
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)			6,7	6,5	6,5	6,4	
salaires			200 000 €	196 300 €	186 800 €	192 600 €	
charges sociales			98 100 €	94 200 €	89 300 €	92 900 €	
total autres personnels			298 100 €	290 500 €	276 100 €	285 500 €	
TOTAL personnel / an			1 225 700 €	1 238 100 €	1 220 200 €	1 213 800 €	
2. autres frais							
autres taxes			26 200 €	26 600 €	27 000 €	27 100 €	
taxe sur les salaires							Voir mémoire financier
taxe professionnelle							Voir mémoire financier
formation			-13 400 €	-4 700 €	-5 700 €	-6 900 €	
- dont prise en charge			-37 000 €	-22 300 €	-20 200 €	-20 000 €	
assurance dépôt			132 600 €	132 600 €	132 600 €	132 600 €	Dommmages aux biens & installations
assurance stations			0 €	0 €	0 €	0 €	Inclus dans la ligne précédente
assistance technique (siège et DD)			269 900 €	266 700 €	269 300 €	264 900 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers							
billetterie complémentaire							
commissions dépositaires			42 500 €	45 800 €	48 400 €	49 100 €	
transport de fonds			7 400 €	7 400 €	7 400 €	7 400 €	
voyages et déplacements			8 200 €	8 200 €	8 200 €	8 200 €	
missions réceptions			7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	
gestion SAE/SAI							Non chiffré
autres							
fournitures			0 €	0 €	0 €	0 €	
eau, gaz, électricité			31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	
véhicules de service			18 400 €	18 400 €	18 400 €	18 400 €	
honoraires			27 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €	
gardiennage			32 600 €	32 600 €	32 600 €	32 600 €	
contrats maintenance locaux			2 900 €	2 900 €	3 900 €	4 900 €	
nettoyage et entretien des locaux			21 600 €	21 300 €	21 100 €	21 100 €	
frais postaux et télécom.			24 700 €	24 700 €	24 700 €	24 700 €	
fournitures de bureau			7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	
informatique, bureautique			52 900 €	51 300 €	51 300 €	51 300 €	
documentation			1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	
autres			137 000 €	135 600 €	133 000 €	131 400 €	
TOTAL frais divers et autres			423 300 €	409 300 €	410 100 €	410 200 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX			2 064 300 €	2 068 600 €	2 053 500 €	2 041 700 €	
X. ALEAS							
			285 700 €	278 600 €	281 100 €	287 900 €	

Grille 5 : Décomposition des coûts d'exploitation du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
RECAPITULATION COÛT TOTAL			2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			6 719 500 €	6 392 700 €	6 216 700 €	6 091 300 €	
III. AUTRES INVESTISSEMENTS			144 600 €	123 700 €	118 800 €	108 000 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES			57 300 €	57 300 €	57 300 €	57 300 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES			2 848 000 €	3 213 100 €	3 494 600 €	3 932 900 €	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING			413 700 €	60 800 €	63 700 €	60 800 €	
VII. GESTION DES STATIONS			356 400 €	374 700 €	395 900 €	408 100 €	
VIII. GESTION DES PARCS RELAIS			15 400 €	15 400 €	15 400 €	15 400 €	
IX. FRAIS GENERAUX			2 064 300 €	2 068 600 €	2 053 500 €	2 041 700 €	
X. ALEAS			285 700 €	278 600 €	281 100 €	287 900 €	
TOTAL COÛTS			12 904 900 €	12 584 900 €	12 697 000 €	13 003 400 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)			5,90 €	5,75 €	5,80 €	5,91 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)			5,43 €	5,28 €	5,33 €	5,44 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
RESEAU BUS							
Service réalisé par le délégataire							
Lignes régulières							
Nombre de kilomètres en ligne			6 612 900	6 606 100	6 618 300	6 664 300	
Nombre de kilomètres haut le pied			514 800	514 300	514 900	517 300	
Nombre de kilomètres techniques			79 600	79 400	79 600	80 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres			7 207 300	7 199 800	7 212 800	7 261 900	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			132	132	132	132	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			14	14	14	14	
TOTAL Véhicules			146	146	146	146	
DiviaProxi							
Nombre de kilomètres en ligne							
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres			0	0	0	0	
Nombre de véhicules							
en ligne							
réserve							
TOTAL Véhicules			0	0	0	0	
Circuits spécialisés scolaires							
Nombre de kilomètres en ligne							
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres			0	0	0	0	
Nombre de véhicules							
en ligne							
réserve							
TOTAL Véhicules			0	0	0	0	
TOTAL DÉLÉGATAIRE							
Nombre de kilomètres en ligne			6 612 900	6 606 100	6 618 300	6 664 300	
Nombre de kilomètres haut le pied			514 800	514 300	514 900	517 300	
Nombre de kilomètres techniques			79 600	79 400	79 600	80 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres			7 207 300	7 199 800	7 212 800	7 261 900	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			132	132	132	132	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			14	14	14	14	
TOTAL Véhicules			146	146	146	146	
Service sous traité par le délégataire							
Lignes régulières							
Nombre de kilomètres en ligne			1 084 010	1 082 350	1 085 810	1 093 710	
Nombre de kilomètres haut le pied			110 530	110 330	105 730	106 420	
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres			1 194 540	1 192 680	1 191 540	1 200 130	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			18	18	18	18	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			2	2	2	2	
TOTAL Véhicules			20	20	20	20	
DiviaProxi							
Nombre de kilomètres en ligne			27 250	27 210	27 280	27 530	
Nombre de kilomètres haut le pied			30 420	30 480	30 510	30 790	
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres			57 670	57 690	57 790	58 320	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			2	2	2	2	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			1	1	1	1	
TOTAL Véhicules			3	3	3	3	
DiviaAccès (PMR)							
Nombre de kilomètres en ligne							A part dans la grille 11
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres			0	0	0	0	
Nombre de véhicules							
en ligne							
réserve							
TOTAL Véhicules			0	0	0	0	
Circuits spécialisés scolaires							
Nombre de kilomètres en ligne			58 040	58 260	58 040	58 040	
Nombre de kilomètres haut le pied			97 940	98 400	97 940	97 940	
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres			155 980	156 660	155 980	155 980	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			14	14	14	14	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			1	1	1	1	
TOTAL Véhicules			15	15	15	15	
TOTAL SOUS TRAITANTS							
Nombre de kilomètres en ligne			1 169 300	1 167 820	1 171 130	1 179 280	
Nombre de kilomètres haut le pied			238 890	239 210	234 180	235 150	
Nombre de kilomètres techniques			0	0	0	0	
TOTAL kilomètres			1 408 190	1 407 030	1 405 310	1 414 430	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			34	34	34	34	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			4	4	4	4	
TOTAL Véhicules			38	38	38	38	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
ENSEMBLE DU RESEAU BUS							
Nombre de kilomètres en ligne			7 782 200	7 773 920	7 789 430	7 843 580	
Nombre de kilomètres haut le pied			753 690	753 510	749 080	752 450	
Nombre de kilomètres techniques			79 600	79 400	79 600	80 300	Essais, visites techniques et navettes du personnel
TOTAL kilomètres			8 615 490	8 606 830	8 618 110	8 676 330	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
Nombre de véhicules							
en ligne			166	166	166	166	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve			18	18	18	18	
TOTAL Véhicules			184	184	184	184	
TRAMWAY							
Nombre de kilomètres en ligne			2 121 700	2 120 900	2 123 200	2 135 500	
Nombre de kilomètres haut le pied			51 600	51 700	51 300	52 000	
Nombre de kilomètres techniques			14 300	14 300	14 400	14 400	
TOTAL kilomètres			2 187 600	2 186 900	2 188 900	2 201 900	
Nombre de rames							
en ligne			28	28	28	28	
réserve			4	4	4	4	
TOTAL Véhicules			32	32	32	32	
KILOMETRAGE TOTAL DU RESEAU							
Nombre de kilomètres en ligne			9 903 900	9 894 820	9 912 630	9 979 080	
Nombre de kilomètres haut le pied			805 290	805 210	800 380	804 450	
Nombre de kilomètres techniques			93 900	93 700	94 000	94 700	
TOTAL kilomètres			10 803 090	10 793 730	10 807 010	10 878 230	
(moyenne annuelle) déléataire							
HEURES DE CONDUCTEURS							
Nombre d'heures de conduite en ligne			590 600	588 070	589 040	593 010	
- dont service régulier en journée			562 620	560 100	561 060	564 930	
- dont service régulier en service de nuit			27 980	27 970	27 980	28 080	
Nombre d'heures de conduite en haut le pied			24 910	24 910	24 930	25 060	
Nombre d'heures productives / conducteur / an			1 249	1 265	1 278	1 299	Correspond au nb d'heures de conduite en ligne
Nombre d'heures annexes / conducteur / an			298	282	276	272	Correspond aux heures de hp, de prise et fin de service, coupures, temps d'acheminement, formation, détachements, réunions.
Nombre d'heures improductives/conducteur/an			361	363	356	336	Correspond aux congés payés, fêtes légales, absentisme
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC			1 908	1 910	1 910	1 907	
Nombre de conducteurs (ETC)			473,0	465,0	461,0	456,5	
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION							
Détail du coût du poste conducteur/an							
salaires brut mensuel			35 432 €	35 364 €	35 346 €	34 876 €	
charges sociales			15 156 €	15 141 €	15 138 €	14 935 €	
- dont allègements bas salaires			-47 €	-47 €	-47 €	-46 €	
charges fiscales			1 947 €	1 946 €	1 945 €	1 919 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			316 €	321 €	321 €	327 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-1 072 €	-1 025 €	-1 014 €	-1 016 €	
TOTAL coût du poste conducteur/an			51 779 €	51 747 €	51 736 €	51 041 €	
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN			24 491 500 €	24 062 500 €	23 850 200 €	23 300 200 €	
COÛT SUPPLEMENTAIRE CONDUITE (avenants)			36 800 €	37 000 €	36 300 €	36 700 €	
Coût de l'heure payée par conducteur			27,14 €	27,09 €	27,09 €	26,76 €	
Coût de l'heure de conduite en ligne			41,47 €	40,92 €	40,49 €	39,29 €	
Coût de conduite / Km			3,44 €	3,38 €	3,34 €	3,24 €	
ancienneté moyenne du personnel (en années)			46,9	46,9	46,8	46,8	
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)			16,1%	15,7%	15,1%	14,6%	
Détail du coût du poste contrôleur/an							
salaires brut mensuel			36 368 €	37 300 €	36 729 €	35 693 €	
charges sociales			15 325 €	15 671 €	15 471 €	15 004 €	
- dont allègements bas salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
Charges fiscales			1 982 €	2 029 €	2 000 €	1 943 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			304 €	300 €	307 €	299 €	
à déduire : indemnités journalières de SS			-1 079 €	-1 071 €	-1 061 €	-1 039 €	
TOTAL coût du poste contrôleur / an			52 900 €	54 229 €	53 446 €	51 900 €	
COÛT GLOBAL CONTRÔLE / AN			1 481 200 €	1 518 400 €	1 496 500 €	1 453 200 €	
Nombre de contrôleurs (ETC)			28,0	28,0	28,0	28,0	
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN			26 009 500 €	25 617 900 €	25 383 000 €	24 790 100 €	Conducteurs + contrôleurs
III AUTRES INVESTISSEMENTS							
véhicules de service			145 000 €	147 000 €	132 000 €	87 000 €	
Informatique			40 000 €	155 000 €	40 000 €	40 000 €	
meublement matériel de bureau			6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Outillage			47 000 €	32 000 €	27 000 €	17 000 €	
autres biens			80 000 €	134 000 €	137 800 €		
Total des autres investissements			318 000 €	471 000 €	339 800 €	147 000 €	
Amortissements			637 600 €	543 100 €	527 800 €	485 400 €	
frais financiers			106 300 €	93 300 €	83 500 €	70 300 €	
Total coût annuel de détention			743 900 €	636 400 €	611 300 €	555 700 €	
TOTAL /an coût de détention des matériels			743 900 €	636 400 €	611 300 €	555 700 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES							
Assurance du matériel roulant bus			444 400 €	444 400 €	444 400 €	444 400 €	
Assurance du matériel roulant Tramway			54 400 €	54 400 €	54 400 €	54 400 €	
Assurances véhicules de service			15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
TOTAL ASSURANCES VEHICULES			513 800 €	513 800 €	513 800 €	513 800 €	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
V. FRAIS KILOMETRIQUES							
Energie							
- Gazole			1 478 600 €	1 480 000 €	1 486 600 €	1 501 800 €	
- dont TIPP			-61 700 €	-61 800 €	-62 100 €	-62 700 €	
- Carburant avenant			5 800 €	5 800 €	5 700 €	6 000 €	
- GNV			1 335 300 €	1 334 100 €	1 336 400 €	1 345 200 €	
- dont TIGNV							
- Electricité tramway			838 700 €	838 400 €	839 100 €	844 200 €	
Lubrifiants			44 600 €	44 500 €	44 600 €	44 900 €	
Pneumatiques			177 500 €	177 300 €	177 600 €	178 800 €	
entretien des matériels							
Effectif personnel ETC			48,8	52,7	53,8	53,6	
pièces de rechange		boursements d'accidents Bus	779 600 €	840 700 €	972 500 €	1 234 800 €	
main d'oeuvre							
salaires brut			1 807 800 €	1 964 400 €	2 021 500 €	2 058 900 €	
charges sociales			778 400 €	845 500 €	889 800 €	886 100 €	
- dont allègements bas salaires			0 €	-300 €	-1 400 €	-900 €	
Charges fiscales			100 800 €	109 500 €	112 600 €	114 700 €	
autres charges (dont tenue du personnel)			20 200 €	21 600 €	20 300 €	20 300 €	
à déduire - indemnités journalières de SS			-10 800 €	-11 500 €	-11 800 €	-12 000 €	
sous-traitance		boursements d'accidents Tram	458 900 €	527 200 €	628 900 €	766 200 €	Yc IF (alim HT & BT, LAC,Ligne, signalisation)
Entretien Avenant			6 300 €	6 400 €	6 400 €	6 700 €	
total entretien			4 163 500 €	4 525 600 €	4 842 200 €	5 239 400 €	
lavage bus			300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	
lavage tramway			165 900 €	165 900 €	165 900 €	165 900 €	
TOTAL /an			8 287 800 €	8 649 800 €	8 975 900 €	9 462 500 €	
soit un coût / Km			1,15 €	1,20 €	1,24 €	1,30 €	
Dont coût / Km Hors frais de personnel			0,78 €	0,79 €	0,83 €	0,88 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS							
Nombre de bus renouvelés			0	0	0	0	
Coût annuel des renouvelations			0 €	0 €	0 €	0 €	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING							
Conception, édition, diffusion,....			378 000 €	223 000 €	223 000 €	223 000 €	Yc la signalétique réseau
campagnes d'information et de promotion			100 000 €	90 000 €	105 000 €	90 000 €	
campagnes de lancement du tramway			350 000 €	0 €	0 €	0 €	
enquête OD					682 000 €		
enquête satisfaction			12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	
enquête fraude			3 000 €	20 000 €	3 000 €	3 000 €	
autres enquêtes			60 000 €	72 000 €	60 000 €	84 000 €	
TOTAL /an			903 000 €	417 000 €	1 085 000 €	412 000 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTE et du SAE - SAI							
VIII- 1 La billettique							
Assistance à Maîtrise d'Œuvre			0 €	0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement							
Effectifs personnel ETC							
salaires							
charges sociales							
autres charges							
Consommables			0 €	0 €	0 €	0 €	
Sous traitance			0 €	0 €	0 €	0 €	
Total Billettique			0 €	0 €	0 €	0 €	
VIII- 2 SAE - SAI							
Effectifs personnel ETC			0,0	0,0	0,0	0,0	
salaires			0 €	0 €	0 €	0 €	
charges sociales			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres charges							
Consommables			6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
Sous traitance			345 700 €	345 700 €	345 700 €	345 700 €	
Total SAE - SAI			351 700 €	351 700 €	351 700 €	351 700 €	
TOTAL billettique et SAE - SAI /an			351 700 €	351 700 €	351 700 €	351 700 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL							
frais de personnel							
effectif			6,0	6,0	6,0	6,0	
salaires			175 400 €	178 300 €	177 500 €	181 000 €	
charges sociales			86 000 €	86 900 €	87 100 €	88 600 €	
autres charges							
total frais de personnel			261 400 €	265 200 €	264 600 €	269 600 €	
frais de gestion			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres frais			12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Nettoyage, gardiennage, électricité
TOTAL /an			273 400 €	277 200 €	276 600 €	281 600 €	
X. ENTRETIEN DES POINTS D'ARRETS							
frais matériels			45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	
main d'oeuvre			103 400 €	94 300 €	79 200 €	86 200 €	
effectif (etc)			2,0	2,0	2,0	2,0	
restauration externe			195 100 €	195 100 €	195 100 €	195 100 €	Dont 120 000 € pour les abribus
TOTAL /an			343 500 €	334 400 €	319 300 €	326 300 €	
XI. GESTION PÔLE MULTIMODAL, CENTRALE D'INFO ET RESERVATIONS							
TOTAL /an			236 200 €	229 800 €	229 800 €	229 800 €	Contrat + remboursement des frais annexes
XII. GESTION DES STATIONS							
frais de personnel							
effectif							
salaires							
charges sociales							
autres charges							
total frais de personnel			0 €	0 €	0 €	0 €	
frais de gestion			348 500 €	348 500 €	348 500 €	348 500 €	Nettoyage des stations et entretien des abris
autres frais			7 900 €	28 200 €	47 400 €	59 600 €	Coût des interventions techniques hors billettique
TOTAL /an			356 400 €	374 700 €	395 900 €	408 100 €	
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS							
frais de personnel							
effectif							
salaires							
charges sociales							
autres charges							
total frais de personnel			0 €	0 €	0 €	0 €	
frais de gestion			0 €	0 €	0 €	0 €	
autres frais			15 400 €	15 400 €	15 400 €	15 400 €	Nettoyage et coûts techniques

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
TOTAL /an			15 400 €	15 400 €	15 400 €	15 400 €	

Grille 6 : Décomposition des coûts d'exploitation du réseau bus restructuré et du tramway avec la navette centre ville

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES							
Lignes régulières			3 340 800 €	3 340 600 €	3 340 700 €	3 340 700 €	
DiviaProxi			183 100 €	182 700 €	183 200 €	184 700 €	
Circuits scolaires			435 300 €	437 000 €	435 300 €	435 300 €	
TOTAL /an			3 959 200 €	3 960 300 €	3 959 200 €	3 960 700 €	
soit un coût / Km			2,81 €	2,81 €	2,82 €	2,80 €	
XV. FRAIS GENERAUX							
1. Rémunérations personnel							
Encadrement							
effectif ETC			18,0	18,0	18,0	18,0	Personnels Keolis détachés
salaires			1 240 100 €	1 240 100 €	1 240 100 €	1 240 100 €	
charges sociales			632 400 €	632 400 €	632 400 €	632 400 €	
total encadrement			1 872 500 €	1 872 500 €	1 872 500 €	1 872 500 €	
Maîtrise							
effectif ETC (méthode, marketing)			46,0	46,7	46,0	45,0	
salaires			1 954 100 €	2 016 500 €	2 003 800 €	1 950 700 €	
charges sociales			958 400 €	986 200 €	982 000 €	955 900 €	
total maîtrise			2 912 500 €	3 002 700 €	2 985 800 €	2 906 600 €	
Autres personnels							
effectif (secrétariat, compta, méthodes, marketing)			34,7	33,2	33,2	33,2	
salaires			1 029 500 €	1 009 700 €	961 200 €	991 400 €	
charges sociales			494 700 €	484 700 €	459 800 €	478 200 €	
total autres personnels			1 524 200 €	1 494 400 €	1 421 000 €	1 469 600 €	
TOTAL personnel / an			6 309 200 €	6 369 600 €	6 279 400 €	6 248 700 €	
2. autres frais							
autres taxes			134 600 €	136 800 €	138 800 €	139 300 €	
taxe sur les salaires							Voir mémoire financier
taxe professionnelle							Voir mémoire financier
formation			-141 600 €	-72 800 €	-87 300 €	-107 900 €	Hors rémunération des stagiaires
- dont prises en charge			-373 400 €	-369 600 €	-366 100 €	-359 800 €	Remboursements OPCA dans la limite des sommes versées soit 1,7% des salaires bruts
assurance dépôt			161 600 €	161 600 €	161 600 €	161 600 €	Dommmages aux biens & installations
assurance stations			0 €	0 €	0 €	0 €	Inclus dans la ligne précédente
assistance technique (siège et DD)			1 389 000 €	1 372 200 €	1 386 000 €	1 363 600 €	Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
frais divers							
commissions dépositaires			218 900 €	235 400 €	248 900 €	253 000 €	
transport de fonds			38 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	
voyages et déplacements			42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	
missions réceptions			36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	
autres							
fournitures							
eau, gaz, électricité			159 600 €	159 600 €	159 600 €	159 600 €	
véhicules de service			94 600 €	94 600 €	94 600 €	94 600 €	
honoraires			143 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	
gardienage			167 800 €	167 800 €	167 800 €	167 800 €	
contrats maintenance locaux			15 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €	
nettoyage et entretien des locaux			111 400 €	109 500 €	108 800 €	108 800 €	
frais postaux et télécom.			127 100 €	127 100 €	127 100 €	127 100 €	
fournitures de bureau			39 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €	
informatique, bureautique			272 400 €	263 800 €	263 900 €	263 900 €	
documentation			9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	
médailles			2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Hors gratifications comprises dans les salaires
autres			710 000 €	606 000 €	597 700 €	586 600 €	
TOTAL frais divers et autres			2 186 300 €	2 016 300 €	2 025 900 €	2 023 900 €	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX			10 039 100 €	9 983 700 €	9 904 400 €	9 829 200 €	
XVI. ALEAS							
			1 178 000 €	1 162 800 €	1 177 800 €	1 157 700 €	
			2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	
XIV. RECAPITULATION COÛT TOTAL							
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION			26 009 500 €	25 617 900 €	25 383 000 €	24 790 100 €	
III AUTRES INVESTISSEMENTS			743 900 €	636 400 €	611 300 €	555 700 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES			513 800 €	513 800 €	513 800 €	513 800 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES			8 287 800 €	8 649 800 €	8 975 900 €	9 462 500 €	
VI. RENOVATION DES AUTOBUS			0 €	0 €	0 €	0 €	
VII. BUDGET INFORMATION / MARKETING			903 000 €	417 000 €	1 085 000 €	412 000 €	
VIII. GESTION DE LA BILLETTEQUE et du SAE - SAI			351 700 €	351 700 €	351 700 €	351 700 €	
IX. GESTION DU POINT ACCUEIL			273 400 €	277 200 €	276 600 €	281 600 €	
X. ENTRETIEN DES POINTS D'ARRETS			343 500 €	334 400 €	319 300 €	326 300 €	
XI. GESTION DU PÔLE MULTIMODAL, INFO, RESA			236 200 €	229 800 €	229 800 €	229 800 €	
XII. GESTION DES STATIONS			356 400 €	374 700 €	395 900 €	408 100 €	
XIII. GESTION DES PARCS RELAIS			15 400 €	15 400 €	15 400 €	15 400 €	
XIV. COÛT DE LA SOUS TRAITANCE DES LIGNES			3 959 200 €	3 960 300 €	3 959 200 €	3 960 700 €	
XV. FRAIS GENERAUX			10 039 100 €	9 983 700 €	9 904 400 €	9 829 200 €	
XVI. ALEAS			1 178 000 €	1 162 800 €	1 177 800 €	1 157 700 €	
TOTAL COÛTS			53 210 900 €	52 624 900 €	53 199 100 €	52 294 600 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)			6,18 €	6,10 €	6,17 €	6,03 €	
Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFma)			5,46 €	5,39 €	5,46 €	5,33 €	

PKFmo (prix kilométrique moyen toutes charges comprises)

PKFma (prix kilométrique marginal avec 50% de frais généraux et hors aléas)

Annexe 5 de l'avenant N° 2

Grille 8 : Décomposition des coûts de transfert du dépôt et du PCC et de la préparation de l'arrivée du tramway

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

Transfert du dépôt et du PCC	2011	2012	2013	2014	2015	2016
main d'oeuvre		0 €				
sous-traitance		328 300 €				
Autres charges						
COÛT TOTAL		328 300 €				

Missions préparatoires à l'arrivée du tramway	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Evolution des effectifs						
Conducteurs	0,0	23,6				
Contrôleurs	0,0	0,0				
Agents commerciaux de maintenance	0,0	7,8				
Agents d'encadrement	4,2	6,8				
Agents de maîtrise	1,8	8,4				
Administratifs	1,8	1,8				
	7,8	48,4				
Les coûts						
Coût de personnel	761 600 €	2 609 700 €				
Coût d'entretien des stations	0 €	0 €				
Coût de la marche à blanc	0 €	197 000 €				
Coût de la formation des personnels	10 800 €	340 100 €				
- dont prise en charge	0 €	-25 000 €				
Assistance technique (Siège et DD)	21 700 €	90 500 €				Dont AT DD 1% du chiffre d'affaires
Autres charges	76 200 €	283 600 €				
COÛT TOTAL	870 300 €	3 520 900 €				
Aléas	19 600 €	79 400 €				
COÛT TOTAL	889 900 €	3 600 300 €				

Taux d'aléas 2,3% 2,3%
 Nota : Les coûts seront actualisés à l'aide de la formule d'indexation

Annexe 5 de l'avenant N° 2

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport du service TPMR (DiviAccès)

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Service réalisé par le délégataire							
Nombre de kilomètres en ligne							
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres							
Nombre de véhicules							
en ligne							
réserve							
TOTAL Véhicules							
Service sous traité par le délégataire							
Nombre de kilomètres en ligne	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de kilomètres haut le pied							
Nombre de kilomètres techniques							
TOTAL kilomètres	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de véhicules							
en ligne	8	8	8	8	8	8	Détail par type de véhicules dans l'onglet détail
réserve	1	1	1	1	1	1	
TOTAL Véhicules	9	9	9	9	9	9	
ENSEMBLE DiviAccès							
Nombre de kilomètres en ligne	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de kilomètres haut le pied	0	0	0	0	0	0	
Nombre de kilomètres techniques	0	0	0	0	0	0	
TOTAL kilomètres	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	
Nombre de véhicules							
en ligne	8	8	8	8	8	8	Minibus uniquement (hors taxis) dont 5 véhicules de l'AO et 4 véhicules du sous-traitant
réserve	1	1	1	1	1	1	
TOTAL Véhicules	9	9	9	9	9	9	
Décomposition des heures payées par conducteur (moyenne annuelle) délégataire							
HEURES DE CONDUCTEURS							
Nombre d'heures de conduite en ligne							
- dont en service régulier							
- dont en service de nuit							
Nombre d'heures de conduite en haut le pied							
Nombre d'heures productives / conducteur / an							
Nombre d'heures annexes / conducteur / an							
Nombre d'heures improductives/conducteur/an							
TOTAL HEURES PAYEES/AN / CONDUCTEUR ETC							
Nombre de conducteurs (ETC)							
II. COÛTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION							
Détail du coût du poste conducteur/an							
salaires brut mensuel							
charges sociales							
- dont allègements bas salaires							
charges fiscales							
autres charges (dont tenue du personnel)							
à déduire : indemnités journalières de SS							
TOTAL coût du poste conducteur/an							
COÛT GLOBAL CONDUITE / AN							
Coût de l'heure payée par conducteur							
Coût de l'heure de conduite en ligne							
Coût de conduite / Km							
ancienneté moyenne du personnel (en années)							
Poids de l'ancienneté sur les salaires de base (%)							
COÛT GLOBAL PERSONNEL D'EXPLOITATION / AN							
III AUTRES INVESTISSEMENTS							
véhicules de service							
Informatique							
meublier matériel de bureau							
Outils							
autres biens							
Total des autres investissements							
Amortissements							
frais financiers							
Total coût annuel de détention							
TOTAL /an coût de détention des matériels							
IV. ASSURANCE DES VEHICULES							
Assurance du matériel roulant bus							
Assurances véhicules de service							
TOTAL ASSURANCES VEHICULES							

Grille 11 : Décomposition des coûts du transport du service TPRM (DiviAccès)

NB. Les coûts sont donnés HT en € constants valeur 1er avril 2009

I. PRIX ET NOMBRE D'UNITES D'OEUVRE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
V. FRAIS KILOMETRIQUES							
Energie							
- Gazole							
- dont TIPP							
- GNV							
- dont TIGNV							
Lubrifiants							
Pneumatiques							
Entretien des matériels							
effectif personnel atelier ETC							
pièces de rechange							
main d'oeuvre							
salaire brut							
charges sociales							
- dont allègements bas salaires							
Charges fiscales							
autres charges (dont tenue du personnel)							
à déduire : indemnités journalières de SS							
sous-traitance							
total entretien							
lavage							
TOTAL /an							
soit un coût / Km							
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING							
Conception, édition, diffusion.....	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Magazine d'information des adhérents au service
campagnes d'information et de promotion							
campagnes de lancement des tronçons							
TOTAL /an	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
VII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE							
TOTAL /an	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	
soit un coût / Km	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	1,54 €	
VIII. FRAIS GENERAUX							
% des dépenses directes d'exploitation	17,1%	18,7%	17,5%	18,2%	17,6%	17,9%	
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	142 100 €	155 100 €	145 200 €	150 800 €	145 700 €	148 800 €	Salaire de 3 agents de réservation + 0,1 agent adm + 0,4 agent maîtrise
IX. ALEAS							
	3 300 €	3 600 €	3 400 €	3 500 €	3 400 €	3 400 €	
	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	
RECAPITULATION COUT TOTAL							
II. COUTS DU PERSONNEL D'EXPLOITATION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
III AUTRES INVESTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
IV. ASSURANCE DES VEHICULES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
V. FRAIS KILOMETRIQUES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
VI. BUDGET INFORMATION / MARKETING	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
VII. COUT DE LA SOUS TRAITANCE	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	830 000 €	
VIII. FRAIS GENERAUX	142 100 €	155 100 €	145 200 €	150 800 €	145 700 €	148 800 €	
IX. ALEAS	3 300 €	3 600 €	3 400 €	3 500 €	3 400 €	3 400 €	
TOTAL COUTS	978 400 €	991 700 €	981 600 €	987 300 €	982 100 €	985 200 €	
Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFmo)	1,81 €	1,84 €	1,82 €	1,83 €	1,82 €	1,82 €	
Prix par voyage	17,10 €	17,34 €	17,16 €	17,26 €	17,17 €	17,22 €	